

## Présidence de M. Gérard COLLOMB,

### Maire

---

Le lundi 16 janvier 2017 à 15h, Mmes et MM les membres du Conseil municipal dûment convoqués le 9 janvier 2017 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

---

### Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer Mme Mina Hajri secrétaire de séance, par vote à main levée :

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

---

### Appel nominal

**Présents** : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Ait Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, M. Berat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondeur, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdait, M. Guillard, Mme De Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume

**Absents excusés et dépôts de pouvoirs**: M. Bernard (pouvoir à M. Coulon), Mme Berra (pouvoir à Mme Sangouard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Condemine), Mme Farih (pouvoir à Mme Hajri)

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : Mme Besson (pouvoir à Mme Gay), M. Cucherat (pouvoir à M. Sécheresse), M. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Mme Fondeur (pouvoir à M. Graber), Mme Manoukian (pouvoir à Mme Rabatel), Mme Palomino (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda)

**M. LE MAIRE** : l'Appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint. (Le quorum est constaté).

---

### Présentation des vœux du Conseil municipal à M. le Maire :

**M. KEPENEKIAN Georges**, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, en tant que Premier Adjoint, il me revient en ce début d'année de vous transmettre au nom du Conseil municipal nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour vous-même, mais aussi, des vœux de réussite pour notre ville, et je souhaiterais en cette occasion formuler un message d'espérance.

En cette période d'incertitude, tant au niveau national qu'international, à une période où les montées des populismes et des extrémismes représentent de vrais dangers pour nos démocraties, notre ville doit poursuivre son développement, en restant fidèle à son histoire, à son identité et à sa force d'innovation.

Nous devons nous souvenir que depuis des siècles et jusqu'à aujourd'hui, notre ville est un creuset où se mêlent des influences et des idées différentes, mais plaçant toujours l'homme au cœur du développement de la cité. Les grandes idées politiques que notre ville a su bâtir au XIXe siècle ont forgé le socle d'une tradition anti-individualiste, forte d'un esprit de solidarité, donnant ainsi à chacun la possibilité de participer à la construction de la cité. Que ce soit le saint simonisme, le mutuellisme, le solidarisme, le mouvement coopératif, le catholicisme social, tous ces courants de pensée qui ont eu pour point commun de réfléchir aux moyens de créer un ordre social et économique plus juste, en acceptant les contraintes de leur temps et en refusant les positions extrêmes, telle est une partie de l'histoire de notre ville.

Toujours ces approches prônaient la recherche de convergence par la négociation, un esprit de concorde, en rejetant toute division, tout conflit. Et notre action aujourd'hui s'inscrit dans cet héritage renouvelé.

Nous devons aussi la vitalité de notre cité à une formidable tradition d'accueil, par sa position géographique mais aussi par cette volonté de mobiliser les énergies d'où qu'elles viennent, les transformant en richesses potentielles. Tel est l'esprit de notre ville, un réalisme habité, porteur de rassemblement.

Et les grands moments de développement dans l'histoire de notre ville furent le fruit de la mobilisation de la société civile, du monde économique et industriel, du monde culturel et universitaire, du monde associatif et plus largement de tous les citoyens et citoyennes quelles que soient leurs cultures et leurs origines.

Ici, je voudrais particulièrement saluer le travail de l'ensemble de l'équipe municipale, Monsieur le Maire, des adjoints, des élus du Conseil municipal et des Conseils d'arrondissement, saluer le travail de tous les services de la Ville qui agissent au quotidien. Chacun et chacune sont mobilisés dans le même souci de faire avancer notre ville, même s'il faut une vraie volonté au quotidien et que parfois l'eau est lourde à un jour de la source.

Au-delà des différences de chacun, c'est le même engagement qui nous anime. Lyon n'est jamais aussi forte que lorsque tous les acteurs de son territoire marchent ensemble, en bonne intelligence.

L'autre force de notre cité, c'est son audace permanente. Cette audace, c'est de croire dans la force et le pouvoir du politique, et vous y croyez Monsieur le Maire, c'est de porter une vision et une stratégie, de faire des choix, de s'y tenir, de réformer et d'innover.

Victor Hugo ne disait pas autre chose en écrivant ces mots sur notre ville : «La vertu qui est dans le travail, l'intuition sociale qui connaît et qui réclame sans relâche la quantité acceptable de révolutions, l'esprit d'aventure pour le progrès, voilà ce qui caractérise Lyon. »

Une ville qui travaille, une ville qui imagine l'avenir. Et quel résultat ! Monsieur le Maire, aujourd'hui Lyon est la première métropole créée en France, elle joue à égalité avec d'autres métropoles à l'échelle mondiale dans le domaine économique et industriel, nous avons accueilli le Président Chinois et avons replacé Lyon dans la dynamique de la route de la soie. Nous avons réussi à opérer la métamorphose de la Confluence, de la Part Dieu, de la Duchère, de Mermoz, de Gerland, de l'Hôtel Dieu. Nous avons engagé le déclassement de l'autoroute A6-A7 et nous avons obtenu que Lyon soit classée première destination de tourisme de week-end en Europe. Si vous nous aviez dit tout cela il y a 15 ans, on ne vous aurait pas cru Monsieur le Maire et d'ailleurs je pense qu'il y en a qui n'y croit pas encore. Et bien tout cela, nous l'avons fait. Nous l'avons fait car nous avons su travailler ensemble, sous votre impulsion. Nous l'avons fait en prenant en compte les contraintes budgétaires que nous connaissons tous, en plaçant Lyon dans la liste des villes dont la bonne santé financière est reconnue. Nous l'avons fait sans obscurcir le futur des générations qui nous suivront, bien au contraire.

Aujourd'hui, notre veuille de route est claire, nous allons continuer à réformer et à imaginer l'avenir. Sans flânerie, mais avec détermination, avec un objectif clair : il s'agit de construire une métropole active sur le plan économique, et nous savons combien le monde économique et le monde du travail se transforment, 65 % des enfants qui sont en primaire auront des métiers qui n'existent pas aujourd'hui. Nous allons construire une métropole solidaire et équilibrée, une métropole où l'écologie et le développement durable sont au cœur de nos préoccupations, construire une métropole culturelle portée sur la création, la recherche et la diffusion des connaissances.

Nous sommes engagés dans une compétition avec les autres métropoles à l'international, nous inscrivons nos actions sur le temps long avec force et détermination, c'est là aussi la force de Lyon, être une ville qui sait rayonner et se projeter dans des projets à l'autre bout du monde, une ville avec une foi sans limites pour l'innovation, une innovation permanente qui se conjugue avec la volonté de changer.

Monsieur le Maire, nous adhérons, je pense, à votre formidable optimisme car nous savons le travail engagé par tous les acteurs de notre territoire. Malgré tous les progrès que nous avons réalisés, nous savons que nous devons continuer notre travail.

Nous croyons en Lyon car tous nous aimons cette ville et lui donnons toute notre énergie. Alors, continuons ensemble à construire l'avenir et selon une de vos devises je crois, « rien de trop ».

Je vous adresse à vous et à nous tous nos meilleurs vœux.

(Applaudissement de l'Assemblée.)

**M. LE MAIRE** : Bravo Monsieur Képénékian.

Monsieur le Premier Adjoint, merci de vos bons vœux. Cher Georges, ils me vont droit au cœur.

Je veux évidemment souhaité à chacune et à chacun des Conseillers ici présents une bonne année 2017, qui sera marquée par quelques événements nationaux qui changeront la face de notre pays, forcément. Et cela peut changer aussi des parcours individuels, mais il n'est jamais rien qui ne soit définitivement écrit et donc les choses peuvent totalement évoluer.

J'ai connu pour ma part, à la fois des périodes d'euphorie et des périodes un peu plus difficiles, donc je sais ce qu'est la vanité des vanités et combien il faut se tenir en dehors de tout triomphalisme et lorsque l'on connaît des périodes moins glorieuses, être capable de rebondir et d'aller de l'avant.

Permettez-moi de souhaiter que pour notre pays, cette échéance que vont constituer les élections présidentielles, soit porteuse d'avenir, qu'elle puisse permettre de faire face aux grands défis qui sont ceux de notre pays. D'abord, évidemment, ce problème du chômage de masse, qui est un problème fondamental pour tant de familles. Qu'elle puisse permettre aussi d'envisager l'avenir, de penser aux nouvelles générations et donc de ne pas indéfiniment reporter la dette sur nos successeurs. Aujourd'hui on sait que peut-être les taux d'intérêt vont demain remonter et donc ce qui aujourd'hui nous permet de soutenir la dette des états sera peut-être un peu moins facile demain.

Pour ce qui concerne notre vie municipale, nous serons en cette année 2017, à mi-mandat et donc, chacune et chacun peut voir aujourd'hui quel est le développement de la ville.

Cher Georges, vous avez commencé par évoquer un certain nombre d'idées qui me sont chères, celles qui forgent l'identité de Lyon, un humanisme qui existe à Lyon, vous l'avez rappelé, sous différentes facettes. Une facette laïque, c'est effectivement le socialisme proudhonien, saint-simonien, le solidarisme de Léon Bourgeois. Et donc au fond, qu'est-ce qu'il y avait de commun à ces idées-là ? C'était de penser qu'il fallait résoudre dans le même temps, la question économique et la question sociale. Qu'il n'y avait pas de développement d'une

nation sans création de richesses, mais qu'en même temps, il fallait penser à faire en sorte que cette richesse profite à tous : cette question est aujourd'hui posée.

Et puis, il y avait une pensée chrétienne, le catholicisme social, que vous avez évoqué, qui finalement posait les mêmes termes de la problématique. Comment concilier développement économique, création de richesses et puis partage de ces richesses ?

Evidemment, lorsque que l'on regarde, par exemple, l'histoire de Lyon et ce qu'étaient les Canuts : qu'est-ce que c'était que la révolte des canuts ? C'est quand tout d'un coup, l'activité économique s'effondrait et donc toutes celles et tous ceux qui étaient là, qui étaient les créateurs de richesses, les chefs d'ateliers, ceux qui produisaient, n'avaient plus de commandes. Ils voyaient tout d'un coup, leur vie réduite à néant. Pour faire face à cela, ils portaient, vous l'avez indiqué, quelques idées : le mutualisme, la coopération... et ce sont aujourd'hui des idées qui sont toujours évidemment d'actualité.

Lorsque je regarde, par exemple, la création de richesses économiques dans l'agglomération, qui est évidemment plus que jamais nécessaire pour faire en sorte que notre Ville aille de l'avant, je m'aperçois qu'elle prend aujourd'hui des formes diverses et que c'est souvent sous la forme, dans les jeunes générations, d'associations, de coopération, qu'à nouveau se développe la création d'entreprises, que se développe la création de richesses dans notre Ville.

Je vois, par exemple, dans le domaine du numérique, qui est au cœur de la création de richesses aujourd'hui, parce qu'il infuse partout dans les autres domaines, je vois combien aujourd'hui se créent des espaces de coworking, les Fab lab coopératifs, etc... c'est-à-dire on retrouve ce qu'on avait porté à l'époque, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Alors évidemment, il nous faut continuer à développer cette création de richesses dans notre Ville : c'est une chose à laquelle je me suis toujours attaché, qui était peut-être moins sensible avant la crise économique, parce que finalement il y a encore une dizaine d'années, beaucoup de gens pensaient que c'était quelque chose de naturel. On s'aperçoit aujourd'hui avec les mutations technologiques qui sont en cours, avec les révolutions, que ce qui paraissait stable, peut soudain appartenir au passé et que si on n'a pas pensé à pouvoir changer, à pouvoir créer de nouvelles sources de richesses économiques, on peut tout d'un coup, à un moment donné, s'effondrer !

Moi, j'ai connu Lyon qui n'avait pas la même richesse économique. Lorsqu'aujourd'hui je discute avec un certain nombre de mes collègues à travers la France : ils me disent « Oui, mais Lyon, c'est très riche ! » Lorsque j'ai commencé en politique, je sais ce qu'étaient les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements, où toutes les activités s'étaient effondrées. Donc, j'ai toujours ceci présent à l'esprit. Il faut sans cesse poursuivre, aller de l'avant, de manière à ne pas se retrouver avec un certain nombre d'industries obsolètes ou des industries qui peuvent partir en fonction de leurs propres projets à l'autre bout de la planète.

C'est parce que nous créons cette richesse, que nous pouvons porter aussi la solidarité, la solidarité dans les projets que vous avez évoqués : la rénovation urbaine que nous essayons de porter dans un certain nombre de quartiers, de manière à ce qu'il n'y ait pas une espèce de ségrégation qui s'établisse entre les quartiers, les communes dynamiques, puis celles qui le sont moins, qui à un moment donné peuvent se paupériser, se ghettoïser.

Moi, qui aie été Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement et donc quelque part de la Duchère, je sais combien, effectivement, il n'est pas de développement possible, sans qu'il y ait une mixité sociale, que si un quartier ne connaît à un moment donné parmi ses habitants, que des populations en difficulté, il y a forcément des désordres qui s'installent. et cela, c'est une grande pensée que j'ai eue pour la Duchère, que l'on a pour Mermoz, mais que l'on a aussi sur les communes de la périphérie, sur Vaulx-en-Velin, quand nous essayons d'apporter une dynamique nouvelle au Carré de Soie.

C'est évidemment avec cette pensée-là, pas simplement pour créer de l'économie par l'économie, parce qu'il y a des gens qui pensent que quelque part nous sommes un peu obsédés par cela et que cela n'a pas de retentissement social ! Bien évidemment que les deux choses sont liées.

Alors je disais, essayer de concilier l'économie et le social : c'était les grands défis de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du XX<sup>e</sup> siècle. Ils existent encore aujourd'hui, mais un nouveau défi est venu s'ajouter, auquel nous sommes aujourd'hui plus sensibles, c'est celui du développement écologique et donc du grand défi climatique, énergétique, qui se pose aujourd'hui à l'ensemble de nos sociétés.

Pour aller souvent en Asie, je vois bien des grandes villes qui sont dynamiques sur le plan économique, qui ont créé en l'espace de 15-20 ans, une richesse formidable, qui même sur le plan social, intègrent un certain nombre de leurs populations. Quand on compare en l'espace de vingt ans, le développement d'un certain nombre de pays, que l'on regarde les niveaux de vie entre ce qu'il y avait il y a vingt ans et puis aujourd'hui, c'est sans commune mesure. Mais ils avaient pour cela un peu sacrifié la prise en charge des problèmes écologiques. Et aujourd'hui, cela revient de manière tout à fait essentielle et dans de grands pays amis que vous avez cités, aujourd'hui c'est redevenu une priorité. Quand pendant des semaines, vous ne pouvez plus sortir de votre maison, que vos enfants sont confinés dans votre appartement, parce qu'effectivement la pollution est extrême, évidemment que ce sont des questions qui se posent.

Voilà, je crois que lorsque l'on regarde l'évolution de Lyon, on peut prendre -et moi j'en parle souvent- problématique par problématique. Evidemment, chaque action est importante, mais cela s'inscrit dans une philosophie de fond, dans une réflexion. Il y a des gens qui me disent : « On ne voit pas le sens ! » Moi, je le vois bien le sens ! Et je vois bien, effectivement, dans quelle direction nous allons, comment nous nous inscrivons dans cette grande tradition humaniste de Lyon et comment nous essayons, effectivement, de construire une société équilibrée.

Alors, Georges Képénékian a terminé par un propos en français qui était « Rien de trop ! »

Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est le principe de base de la philosophie grecque et en grec, cela se dit « mèdén agan) «rien de trop). C'est tous les principes de la philosophie grecque que cette recherche de l'équilibre dans les villes. Evidemment, des villes comme Athènes par exemple ont été porteuses de cette philosophie en essayant d'abord d'être ouvertes sur les grands mouvements du monde de leur époque et si Athènes a rayonné par rapport à Sparte la guerrière, c'est parce qu'elle était ouverte aux grands courants du monde et qu'elle a développé une culture dans l'échange qui était tout à fait extraordinaire .

C'est ce que nous essayons de faire à Lyon : être ouvert sur le monde, sur les échanges commerciaux, puisqu'Athènes était une cité commerciale. Mais dans l'échange commercial, il y a toujours plus que la simple valeur marchande, il y a l'échange humain, l'échange culturel.

Je vais terminer parce que j'avais évoqué l'autre jour chez M. Blache -que je veux remercier de son accueil chaleureux lors des vœux du 6<sup>e</sup> arrondissement- Aristote et je n'avais pas, parce que le discours était un peu long, terminé sur Aristote. Il se trouve qu'Aristote a écrit sur la chrématistique et la chrématistique, c'était déjà une réflexion sur la monnaie et sa valeur. Il disait que la monnaie devait pouvoir permettre de porter une valeur d'usage et non pas être prise comme sa propre finalité parce qu'à ce moment-là, les choses s'emballaient. Je pense que la réflexion d'Aristote est encore valable pour notre monde et que la grande pensée de l'humanisme lyonnais, de l'économie sociale lyonnaise, c'était de penser que la finalité de l'économie, c'était les femmes et les hommes.

Bonne année à chacune et à chacun d'entre vous. Elle sera je crois, on le verra dans ce Conseil, fertile en beaux événements pour l'agglomération lyonnaise.

(Applaudissements).

Je dirai comment s'écrit « mèdeñ agan » pour le procès-verbal.

---

### **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015**

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe n° 2014/4 et n° 2014/5 du 4 avril 2014, et n° 2015/1496 du 28 septembre 2015.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

(Acte est donné.)

---

### **Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année.2015

Ce dernier a été approuvé par délibération n° 2016-1618 du 12 décembre 2016 par le Conseil de la Métropole de Lyon.

Un exemplaire de ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique.

Je donne la parole à M. Thierry PHILIP pour dire quelques mots sur ce dossier.

**M. PHILIP Thierry**, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, en effet, l'élimination des déchets fait partie de ma délégation de Vice-Président de la Métropole. Cette délégation, j'en profite pour le dire, prend acte que la Métropole est la collectivité de la santé ou plutôt de la préservation de la santé des grands Lyonnais dans les 59 communes.

La Métropole, c'est en effet l'eau que boivent les Lyonnais, c'est l'air qu'ils respirent, c'est le bruit qu'ils entendent, c'est le foncier et les problèmes de pollution de sol, c'est aussi la préservation des espaces verts péri-urbains qui sont à la fois le poumon et le grenier de la Métropole et c'est tout le travail pour favoriser l'activité physique.

La propreté, la collecte, le traitement des déchets, autant dire l'hygiène, c'est évidemment au cœur de cette nécessité de préserver la santé et cette après-midi, je vous présente très rapidement le rapport dit Barnier qui résume le traitement de nos déchets en 2015.

D'abord, je vous rappelle les dispositifs de collecte en porte à porte avec les poubelles grises : il y en a 225 519 dans la métropole pour les ordures ménagères résiduelles. Les poubelles jaunes emballages légers et papiers : 183 905. Et puis, il y a l'apport volontaire avec le verre, avec les corbeilles, avec les déchèteries, avec les collectes spéciales comme par exemple les sapins, les déchets verts. Je signale, dans cet apport volontaire, qu'il y a 2 294 silos à verre et qu'à chaque fois que vous ne mettez pas des bouteilles de verre dans les silos à verre, ça coûte 140 euros la tonne de plus que quand on les met dans le silo à verre qui en plus, est une action solidaire dont je reparlerai à la fin.

Voilà pour les dispositifs. Cette année, nous avons mis 154 nouveaux silos à verre, ouvert 9 silos de proximité supplémentaires en habitat collectif, une collecte spécifique de sapins, fait 52 collectes spécifiques de végétaux et renforcé nos partenariats avec les éco-organismes sur les collectes de proximité en centre-ville et les collectes avec les bailleurs.

Enfin, nous avons ouvert des bornes pour les textiles, collecté les déchets spécifiques de la pharmacie avec les pharmacies et collecté des piles par exemple avec la grande distribution.

Quels sont les résultats ?

D'abord, il faut dire qu'on s'était fixé en 2009 des objectifs qui étaient de diminuer les ordures ménagères et assimilées de 7 %. Nous avons atteint ce premier objectif qu'on s'était fixé.

Ensuite, on a baissé les ordures ménagères résiduelles, on produit moins d'ordures : - 1,4 % par rapport à l'année précédente. On a diminué les emballages légers et on a augmenté la collecte du verre. Ce qui reste problématique, ce sont les taux de refus, c'est-à-dire les mauvais tris dans la poubelle jaune qui sont encore élevés à 29,6 %.

Ensuite, on a renforcé le rôle de la Métropole : on a donné l'exemple dans le restaurant administratif, dans les services, on a fait du compostage, on a sensibilisé tous les publics autour de la Métropole et puis, on a augmenté aussi, je l'ai dit tout à l'heure, les collectes de déchets verts et de sapins.

Au total, nous valorisons 90 % de ce que nous collectons, soit en valorisation dite matière (c'est le compostage, c'est la régénération, c'est le remblaiement par exemple avec ce qu'on collecte dans les déchèteries ou dans les poubelles) pour 61 % c'est de la valorisation énergétique, c'est-à-dire qu'on produit de la chaleur avec ce qu'on collecte et 9 % sont stockés, c'est-à-dire enfouis.

Il y a deux unités de valorisation énergétiques, deux incinérateurs dans le grand Lyon : un à Gerland qui est géré par la Métropole et l'autre à Rillieux qui est géré par le privé. Au total, il y a 391 779 tonnes qui sont réceptionnées et 388 000 incinérées à Lyon Sud et 141 000 à Lyon Nord. Ce qui veut dire que les déchets ne proviennent pas tous du grand Lyon : 80 % du grand Lyon et le reste des communes avoisinantes.

Les deux usines sont de très haut niveau de qualité, ce qui nous permet de réduire la taxe qui s'appelle la TGAP.

Le taux de performance énergétique est très supérieur à Lyon Sud de 74 % par rapport à Lyon Nord. C'était l'année où il y a eu un accident à Rillieux donc ce n'est pas comparable.

On produit de la chaleur, on produit d'ailleurs aussi du froid l'été et on produit de la dioxine en quantité très faible. Par contre, des quantités importantes : 72 000 tonnes de mâchefers. Nous avons fait, il y a deux ans, une étude pour voir pourquoi on n'arrivait pas à se débarrasser de nos mâchefers. On s'est aperçu que tout le monde y arrivait sauf nous. Donc on a fait de très gros efforts à l'intérieur de la Communauté urbaine, dans les marchés de la Métropole et aujourd'hui, la totalité des mâchefers sont utilisés en sous-couche routière par exemple.

Dernier point : les indicateurs financiers. Vous savez que ça fait l'objet d'un certain nombre de débats. Alors, essayons d'être clairs.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères rapporte 126 M€. Le coût complet de tout ce que je viens de vous expliquer, c'est 145 M€. Pourquoi il y a une différence qui est discutée ? Parce qu'il y a des recettes. Evidemment, quand on fait de la revalorisation matière, quand on produit de la chaleur, on le vend et donc, nous avons 33 millions de recettes, ce qui fait un coût net de 112 millions et donc une différence de l'ordre de 12 % entre les recettes et les dépenses qui est parfaitement admissible puisqu'il y a maintenant une instruction fiscale qui

défini que ça ne doit pas dépasser 15 % et c'est admissible aussi puisque nous savons qu'il va y avoir de gros investissements et qu'on aura besoin de cet argent.

Je termine par quelques remarques si vous le voulez bien. D'abord pour dire que l'usine Lyon Nord de Rillieux a repris à plein son potentiel de traitement depuis la fin de l'année.

Deuxièmement, que la métropole a été lauréate du plan d'amélioration de la collecte d'éco emballage de l'appel à projet national zéro déchet, zéro gaspillage, et que la métropole utilise aussi cette collecte de déchet pour être solidaire.

Donc nous avons avec notre collègue Émile Beaume, ouvert cette année neuf donneries dans les déchetteries. Alors, les donneries ça collecte tout un tas de choses qui peuvent être réutilisées et qui sont ensuite données aux entreprises de l'économie sociale et solidaire par exemple, les vêtements pour EMMAUS et Notre-Dame des sans-abris. Toujours dans la solidarité, la collecte des papiers permet de donner un chèque de 10.000 euros au moment du Téléthon à l'AFM et vous le savez depuis de très nombreuses années. La collecte du verre est un geste solidaire pour la lutte contre le cancer et nous avons fait cette année un chèque de 80.000 euros et nous ferons en 2016, puisque je vous ai dit tout à l'heure qu'il y avait beaucoup plus de silo à verre que l'année dernière un chèque qui dépassera les 90.000 euros et ça c'est la solidarité des Lyonnais qui associe le geste de tri et la solidarité.

Je vous remercie

**M. LE MAIRE** : Merci bien, donc aucune demande de temps de parole n'ayant été formulé sur ce dossier, je vous demande de me donner acte de cette communication.

Nous avons ensuite un rapport, le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement, c'est M. Corazzol qui va présenter ce dossier.

(Acte est donné)

---

## **Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

**M. CORAZZOL Guy**, Adjoint : Merci monsieur le Maire, Mes chers collègues.

La Métropole c'est aussi la préservation de la ressource en eau et de la qualité de l'eau et son rapport montre combien la métropole répond à ses enjeux.

Tout d'abord, en termes d'exploitation du service de production et de distribution de l'eau potable. Voyons quelques éléments concernant l'organisation. Je vous rappelle qu'avant le 2 février 2015, nous avons un contrat d'affermage avec Véolia et depuis le 3 février 2015 un contrat de délégation du service public qui a été confié à Eau du Grand Lyon, une filiale de Véolia.

Les principaux indicateurs du service sont les suivants :

Une population des services sur le Grand Lyon qui est de 1,3 millions d'habitants pour 360 000 abonnés. Des données patrimoniales qui regroupent 11 sites de captages, 13 stations de pompage primaire, 64 réservoirs, 43 stations relais, 10 surpresseurs, 4000 km de réseau de canalisation et 1000 km de branchements. Quelques indicateurs techniques. Un volume de mise en distribution qui est environ de 96 millions de m<sup>3</sup> et un volume consommé qui est autour de 74 millions de m<sup>3</sup>. On est là dans une certaine stabilité. Et nous avons un rendement de réseau qui est autour de 80%.

Concernant le prix de l'eau, il faut noter une stabilité du prix de l'eau depuis l'entrée en vigueur du nouveau contrat de DSP au 3 février 2015. Suite à la baisse de près de 20% intervenue à cette même date.

Si on regarde la base d'une facture type annuelle au 3 février 2015, la facture est passée d'environ 216 euros à 173 euros pour la part eau potable.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, elle est exactement du même montant. Les investissements qui sont financés, réalisés dans le cadre du budget des eaux et par les délégataires.

Pour le grand Lyon, c'est 18 millions d'euros et pour les exploitants ils prennent en charge environ 21 millions d'euros d'investissement.

Différents faits marquants en 2015:

D'abord, le démarrage du nouveau contrat en février 2015, mais je vous en ai déjà parlé.

Le démarrage du chantier d'enlèvement des atterrissements situés à l'entrée du champ captant de Crépieux Charmy.

Les obligations de renouvellement du réseau qui ont été mise en place et puis surtout un élément à noter de manière importante en termes de qualité de l'eau, près de 190000 mesures ont été réalisé et la conformité se trouve entre 99,9 % et 100%.

Concernant l'exploitation du service d'assainissement collectif, le service est géré en régie à l'exception de la commune de Givors jusqu'au 4 février 2016. Le prix de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la redevance est de 0,97 euros du m3 pour ce service d'assainissement.

Le budget de fonctionnement :

Les recettes d'exploitation s'élève environ à 104 millions d'euros et les dépenses d'exploitation à 65 millions d'euros en 2015. Ces deux chiffres sont tout à fait stables depuis l'année dernière.

Les investissements réalisés dans le cadre du budget de l'assainissement. Les dépenses d'investissement opérationnel sont passées de 29 millions à 22 millions entre 2014 et 2015. Ceci s'explique par une diminution liée à la fin des chantiers de mise en conformité des eaux résiduaires urbaines, des usines et à la mise en place de la nouvelle PPI en 2015.

Sur la qualité de l'assainissement, voyons très rapidement le bilan de la conformité de la directive « ERU », c'est l'Eau Résiduaire Urbaine, qui sont assez clair, puisque l'ensemble des taux de conformité sont à 100%. Taux de conformité en équipements des stations 100 %, taux de conformité en performance des stations 100%, taux de conformité de la collecte 100%.

Un dernier point à aborder, rapidement, c'est la gestion du temps de pluie, les priorités qu'on peut se donner sur les prochaines années. Le projet qui a été mis en place à la métropole qui s'appelle « Ville perméable » a pour ambition de réduire à la source les volumes d'eau pluviales introduit au réseau et en développant l'infiltration naturelle et l'utilisation de matériaux poreux dans les projets d'aménagements. Cette stratégie permettra à la fois de réduire les investissements et les coûts d'exploitation et de redonner une place à l'eau et à la nature en ville. Ce qui répond aux enjeux de réchauffement climatique et contribue à un meilleur cadre de vie.

Voilà, donc un bilan tout à fait positif sur ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Aucune demande de temps de parole n'ayant été formulé sur ce dossier, je vous demande de me donner acte de cette communication et nous en arrivons aux questions du 5<sup>e</sup> arrondissement.

(Acte est donné)

## **Questions écrites du 5<sup>e</sup> arrondissement**

### **a) Question n° 1 : Esplanade de Fourvière**

**M. RUDIGOZ Thomas**, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement: Monsieur le maire, la première question va être posée par moi-même, elle porte sur l'esplanade de Fourvière.

Le site de Fourvière est le site majeur de Lyon, site majeur dans le cœur de tous les Lyonnais qui sont à l'origine de son édification, c'est aussi le site majeur pour les millions de touristes qui viennent visiter notre ville. Ce site prestigieux reçoit déjà en effet plus de 2 millions de visiteurs par an et ce nombre est en constante augmentation.

Le site de la basilique a déjà été l'objet de toutes vos attentions. Concernant le bâtiment lui-même, outre la création d'un ascenseur dans le passé, qui a permis l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, les travaux sur la toiture qui devenaient urgents ont permis de retrouver stabilité des murs et protection des mosaïques. Celles-ci ont bénéficié par la suite d'une cure de Jouvence, permettant de retrouver toute leur splendeur.

Un dossier qui avait été suivi de près par notre collègue Jean-Dominique Durand quand il était à l'époque président de la fondation de Fourvière.

Après la rénovation de l'intérieur de la basilique qui incite encore plus à la visite de Fourvière, se pose la question de l'aménagement global d'un accueil plus efficace des touristes toujours plus nombreux. Nous savons tous, toutes les contraintes de ce site et les projets s'inscrivent dans un temps long.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous indiquer les principes généraux qui vont guider les aménagements futurs du site de Fourvière ?

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup

**KÉPÉNÉKIAN Georges**, Adjoint : Monsieur le maire comme vous l'avez rappelé le site de Fourvière est un des lieux les plus visités de notre cité et de notre région. Il participe en cela avec quelques autres sites à l'attractivité de notre territoire. Chef-d'œuvre de l'architecture religieuse française du XIX<sup>e</sup> siècle, pièce maîtresse du périmètre Unesco, la basilique de Fourvière et tout son site représente un joyau de notre cité sur le plan patrimonial, architectural et touristique, et un des sites majeurs pour les Lyonnais et tous les visiteurs de notre ville, offrant en plus un panorama splendide sur notre ville et notre métropole.

Comme vous le savez, la ville a depuis longtemps porté une forte attention à sa rénovation et à son développement, mené sous l'égide de la fondation de Fourvière. Je rappellerai les travaux réalisés pour la mise en lumière intérieure, pour la rénovation des décors et des mosaïques, les travaux sur les toitures et les charpentes, la restauration du carillon.

Nous avons pu en 2013, suite aux différentes opérations réalisées, redécouvrir la basilique brillante de mille éclats à la grâce des décors magnifiquement restaurés et mis en lumière. Après la rénovation globale de la basilique ces dernières années, il convenait clairement de mener une opération d'envergure sur le site de Fourvière lui-même C'est ce qui est proposé aujourd'hui.

La fondation de Fourvière, a ainsi décidé de lancer une opération d'envergure pour rénover les constructions adjacentes les structures d'accueil, redéfinir l'organisation et le fonctionnement du site afin de mieux accueillir l'ensemble des visiteurs qui viennent découvrir un des emblèmes de notre ville.

Le projet poursuit plusieurs objectifs :

- améliorer le dynamisme et l'offre de services pour les visites, la restauration, les boutiques, le musée,

- améliorer la qualité d'accueil pour offrir le confort optimum pour les visiteurs tant au niveau de l'information, de la circulation piétonne, que des sanitaires,

- rénover le patrimoine classé et les espaces ouverts au public,
- contribuer avec les évolutions du site de l'ECAM et de l'ECCLY, sur le site de l'Antiquaille, à une remise en valeur de la colline de Fourvière.

Le projet se décompose en trois phases :

- Une première phase, premier semestre 2017 correspondra à la restauration à l'identique de la Maison des Chapelains pour y installer une table d'hôte, puis la restauration de la Maison Carrée qui commencerait mi 2017 avec la création d'un centre d'exposition, de réception et de conférence.

- Une deuxième phase, durant le deuxième semestre 2017 consistant en la construction du Pavillon d'accueil et du comptoir Gourmand, avec comme architecte Duthilleul, qui proposera une restauration des boutiques, des sanitaires, avec un nouveau bâtiment construit en lieu et place de l'abri du pèlerin actuel.

- Une troisième phase enfin, fin 2018, avec l'espace d'exposition permanente, sous l'esplanade au Nord de la Basilique avec un accès par un kiosque projeté sur l'emplacement de l'ancien café Berlioz. Ce lieu d'exposition donnera accès à un parcours de découverte de Fourvière.

Sur ce secteur de la ville, il y a effectivement des possibilités de découvertes archéologiques importantes. Nous le savons tous. Un deuxième temps archéologique consacré à des fouilles importantes sera nécessaire si le projet ne peut être modifié tel qu'il est actuellement. L'aménageur qui est la Fondation Fourvière en est informé depuis longtemps, d'où l'importance du diagnostic pour nous permettre de vérifier le potentiel archéologique de ce terrain.

Le coût du projet global est estimé à 16 millions d'euros avec 50 % de financement par du mécénat et 50 % par une contribution associant l'Etat, la Région, la Ville, le diocèse, probablement la métropole, la Ville étant engagée à hauteur d'un million.

Vous l'aurez compris, l'objectif de ce programme, après la rénovation de la Basilique et de ses décors, est de donner au site de Fourvière toute sa beauté et de penser l'avenir du site avec sérénité, offrant les meilleures conditions d'accueil possibles à tous les visiteurs, permettant à chacun d'entre eux de découvrir une part de l'histoire de notre cité et d'admirer ce panorama unique sur Lyon.

---

## **b) Question n° 2 : Site de l'Antiquaille – Création d'un habitat éco-responsable**

**Mme FAURIE-GAUTIER Céline**, Conseillère municipale déléguée : Lyon ville durable, depuis 2002, la Ville de Lyon s'est engagée dans une démarche de développement durable. 2007 a vu la délibération sur la généralisation de l'approche développement durable sur la Ville de Lyon, et 2008 a vu la signature de la convention des Maires et la déclaration Eurocités sur le changement climatique.

Nous avons d'ores et déjà mis en œuvre ces principes dans la réalisation de bâtiments sur la Ville à l'image de l'immeuble « IKARI » à Confluence, mais aussi, la participation de la Ville de Lyon à la plateforme Écoréno>v mise en place par la Métropole qui soutient fortement les propriétaires privés dans la rénovation énergétique des logements

Sur le 5<sup>e</sup> arrondissement, nous avons connu la reconversion du site hospitalier de l'Antiquaille.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous faire un point sur la reconversion du site, mais aussi nous préciser comment la Ville de Lyon avec ses partenaires, a su mettre à profit ce projet pour contribuer aux enjeux de développement durable et notamment par la qualité de l'habitat créé ?

**M. LE FAOU Michel**, Adjoint : Monsieur le Maire de Lyon, Monsieur le Maire du 5<sup>ème</sup> arrondissement, Madame l'Adjointe au Maire du 5<sup>ème</sup> arrondissement, mes chers collègues, l'Antiquaille est effectivement une opération emblématique du 5<sup>ème</sup> arrondissement et de toute notre politique de reconversion de sites historiques et de reconstruction de la ville sur la ville. Cela participe aussi d'une politique de développement durable.

Mais avant de vous en parler plus longuement, j'aimerais faire une légère mais néanmoins nécessaire parenthèse sur l'aménageur de ce site : la SACVL.

Il m'est ici donné l'occasion de dresser un bilan de la santé financière d'un organisme qui tient à cœur de la Ville, et qui me tient aussi particulièrement à cœur pour l'avoir présidé durant 6 ans avec la complexe mission d'en assainir la situation financière.

Ce défi est aujourd'hui largement derrière nous et la Ville de Lyon peut être fière du chemin parcouru par la SACVL et son équipe. Standard and Poors a dernièrement reconfirmé son classement sur la bonne santé financière de la SACVL.

Ce bailleur, propriétaire et gestionnaire de 7 450 logements et de 64 000 m<sup>2</sup> de bureaux, est aujourd'hui en capacité de développer une centaine de nouveaux logements par an, soit 900 logements d'ici 2020.

Parallèlement, en 2015, la SACVL a consacré un budget de 25 millions d'euros à des travaux de réhabilitation et d'amélioration de son patrimoine immobilier.

Et d'ici 2020, ce seront 57 millions d'euros supplémentaires qui seront investis au service d'une meilleure performance des logements, permettant d'abaisser de 17% les consommations énergétiques de son parc.

Deux chantiers emblématiques symbolisent ces efforts importants : celui des 4 tours du Belvédère, montée de l'Observance, achevé depuis 2016. et celui de la résidence Chapas à la Duchère qui achève sa métamorphose.

La SACVL reste pour la Ville un outil performant pour construire une ville équilibrée, proposer une offre de logements diversifiée et adaptée aux attentes de la population.

Revenons-en à l'Antiquaille.

Le projet de reconversion en lui-même répond à un enjeu de développement durable en réutilisant un site désaffecté pour implanter de nouvelles activités urbaines, limitant ainsi l'étalement urbain et les déplacements induits.

La même logique prévaut dans les programmes de bâtiments qui en privilégient la restauration ou la reconversion.

Le plan d'aménagement du site mis en place par la SACVL répond à plusieurs enjeux du développement durable en proposant une mixité fonctionnelle avec des logements, des activités tertiaires, des équipements, une mixité résidentielle avec des logements étudiants, des logements locatifs sociaux, et des programmes en accession, en limitant les voiries ouvertes à la circulation automobile (une seule voie de desserte), en limitant les surfaces dédiées au stationnement (avec un parking mutualisé sur le site), en développant les cheminements piétonniers et les espaces verts.

La prise en compte du patrimoine du site constitue également un enjeu du développement durable en préservant et en mettant en valeur une richesse non renouvelable.

L'opération touche maintenant à sa fin. Les espaces publics sont désormais achevés avec une esplanade Saint-Pothin dégagée de toute contrainte de stationnement et rendue aux promeneurs. De même, les belvédères situés à l'Est ont fait peau neuve grâce aux travaux conçus par les paysagistes d'ILEX.

La Villa Maia est en cours de rodage pour une ouverture début mars. Cette réalisation est somptueuse et s'intègre parfaitement dans la ligne de ciel de la colline de Fourvière.

Cet hôtel de 37 chambres 5 étoiles, bénéficiant d'un SPA et d'un jardin d'agrément superbement réalisé, vient compléter l'offre de qualité proposée par le 5<sup>ème</sup> arrondissement. Rappelons que non loin de là, c'est le Couvent de la Visitation qui s'est transformé en un magnifique hôtel : le Fourvière Hôtel.

Le parking principal et central de l'opération est en service depuis quelques mois et règle la question du stationnement pour tous les habitants de l'Antiquaille.

Le restaurant de Christian Têtedoie confirme sa réussite et son attractivité avec une vue imprenable sur la Ville.

La chaufferie a fait l'objet d'un permis de construire pour une reconversion en logement. Les travaux doivent prochainement démarrer.

Le jardin André Malraux, inauguré en 2016 est un petit bijou dans cet écrin historique de l'hôpital métamorphosé de l'Antiquaille.

Enfin, la dernière touche à apporter à ce projet revient à la SACVL qui conçoit avec l'atelier Thierry Roche 9 logements de type « maison à énergie positive », qui seront labellisées BEPOS, situées en contrebas du site. Ces maisons sont destinées à la vente.

Elles bénéficieront de jardins privatifs, de toitures végétalisées. Elles seront très performantes en matière de dépenses énergétiques, avec une isolation et une conception optimales. Elles n'auront quasiment pas de besoin de système de chauffage pour garder une température agréable toute l'année grâce aux apports solaires et aux apports métaboliques.

L'intégration des panneaux solaires et photovoltaïques fera l'objet d'un soin particulier afin de répondre au souhait de l'Architecte des Bâtiments de France. La production solaire compensera la consommation d'énergie primaire.

Ces bâtiments seront réalisés en structure bois massif et lamellé-collé, isolés par l'extérieur.

Alors, rendez-vous fin 2018 pour constater les performances de cette réalisation, et surtout la beauté que nous souhaitons donner à ce site et plus largement à notre ville.

Je vous remercie.

---

### **c) Question n° 3 : Extension de la MJC de Ménival.**

**M. RUDIGOZ Thomas**, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement : la troisième question porte sur l'extension de la MJC de Ménival, elle sera posée par Gilda Hobert.

**Mme HOBERT Gilda** : Monsieur le Maire, voici 25 ans que la Maison des Jeunes de Ménival accueille dans ses locaux l'Ecole de Cirque de Lyon. L'établissement, agréé « Centre de Formation » par la Fédération française des écoles de cirque, propose une formation préparatoire aux grandes écoles et reçoit, à ce titre, des candidatures du monde entier. L'objectif pour les étudiants est d'intégrer une formation supérieure, en vue de l'obtention d'un diplôme national supérieur.

Par ailleurs, l'Ecole de cirque de Lyon octroie une large place aux pratiques amateurs pour des élèves de tous âges et notamment pour les enfants de nos quartiers.

Plébiscité par chacun, à juste titre, l'Ecole de cirque représente pour la Ville de Lyon une chance de faire valoir des pratiques innovantes, qui s'inscrivent brillamment dans la palette du spectacle vivant.

L'établissement jouit depuis plusieurs années du label « scènes découverte » ; ainsi accueille-t-il en résidence des artistes émergents et promeut le nouveau cirque. L'Ecole de cirque intervient également au sein d'établissements scolaires et organise depuis plusieurs années sur le 5<sup>e</sup> arrondissement, un festival, d'abord intitulé Quartiers nomades et récemment rebaptisé Eclats de cirque.

Quant à la Maison des Jeunes de Ménival, dont on connaît l'investissement indéfectible auprès des habitants, elle est depuis plusieurs années, contrainte dans le développement de ses activités, en raison d'un espace partagé avec les ateliers de pratiques circassiennes et devenu trop exigü. Des difficultés auxquelles s'ajoutent une inadéquation entre la configuration de la salle où se déroulent les spectacles de cirque et un accueil optimal du public. Aussi, le réaménagement du lieu apparaît-il nécessaire.

C'est, animés d'un espoir tenace, que nous avons sollicité la Ville de Lyon, afin que des travaux d'aménagement soient entrepris. Des pistes ont été envisagées, une étude a été diligentée après notamment que furent libérés les vestiaires autrefois occupés par le football club de Ménival et qui devraient être réaffectés à la Maison des Jeunes du même nom.

Monsieur le Maire, pourriez-vous, je vous prie, nous éclairer sur le programme des travaux et nous indiquer quand leur livraison pourra être effectuée ? Je vous remercie.

**Mme BRUGNERA Anne**, Adjointe : Madame Hobert, Monsieur le Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement, chers Collègues, comme vous le savez, comme vous l'avez expliqué, la MJC Ménival développe sur le territoire un grand nombre d'activités sportives, culturelles et de loisirs, ainsi que des actions d'animation de la vie de quartier au bénéfice de ses 1500 adhérents mais au-delà de tous les habitants du quartier et du 5<sup>e</sup>.

A Lyon, nous avons la chance d'avoir douze MJC avec des spécificités différentes et cette MJC à une couleur bien particulière puisque vous l'avez rappelé, depuis 1982, elle gère en son sein une école de cirque, agréée par la Fédération française des écoles de cirque.

Aussi, le cirque irrigue naturellement les différents secteurs de la MJC qui proposent en plus de formations professionnelles, des pratiques amateurs pour les arts circassiens, des ateliers, des représentations ouvertes au public, de l'accompagnement pour les compagnies artistiques reconnues ou émergentes et bien sûr Eclat de cirque, que vous avez cité. L'Ecole de cirque est pleinement intégrée au projet associatif de la MJC et c'est un véritable support d'animation notamment pour son accueil de loisirs, son secteur jeunes ou encore son ALAE.

La MJC Ménival occupe un bâtiment mis à disposition par la Ville de Lyon sur le quartier du même nom, bâtiment d'une surface de 1100 m<sup>2</sup>.

La MJC optimise l'utilisation de ces locaux et se trouve de fait souvent limitée dans le développement d'activités nouvelles, propres à cette structure. Aussi, à la suite du déménagement des vestiaires et du club-house du FC Ménival, dans ses superbes nouveaux locaux, il est apparu évident pour notre Municipalité, d'affecter ces locaux désormais vides et situés dans le même bâtiment que la MJC Ménival à celle-ci.

En effet, victime de son succès, cette association très dynamique souffre depuis longtemps de l'exigüité des locaux mis à sa disposition, au regard de son nombre d'adhérents, mais aussi du foisonnement des activités qu'elle propose.

Ces locaux supplémentaires ont une surface de plancher de 200 m<sup>2</sup>. Ils présentent la caractéristique d'être situés en prolongement de la MJC actuelle, mais sans qu'il n'existe de passage entre ces anciens vestiaires et les locaux de la MJC.

Il a donc fallu concevoir un programme de travaux qui en facilite l'accès depuis l'entrée principale de la MJC. La création d'un ascenseur et d'un escalier intérieur répondent à cette exigence, assurant ainsi une accessibilité complète du bâtiment, conforme aux engagements municipaux de notre Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP).

Des modifications de cloisonnement, la création de locaux de stockage fonctionnels viendront compléter la création de salles d'activités et de bureaux.

Concernant la salle Hexagone, la salle de spectacles, des travaux de sécurisation et de mise en conformité sont prévus. Ils permettront de garantir la pérennité de l'activité « cirque », malgré le cadre budgétaire contraint de ce mandat.

Permettez-moi de souligner le caractère exemplaire de cette opération, qui nécessite l'apport des crédits de trois délégations : celles de mes collègues, Nicole Gay, au titre de la PPI pour 350.000 €, Thérèse Rabatel, au titre de l'enveloppe « Accessibilité » pour 200.000 €, et de la mienne, en concertation avec mon Collègue, Franck Lévy, délégué aux MJC, au titre de l'enveloppe « Equipements socio-culturels » pour 150.000 €.

Le programme qui vous a récemment été présenté, Monsieur le Maire d'arrondissement, va maintenant faire l'objet d'une intégration dans le plan de charge des services techniques municipaux. Sa mise en œuvre va faire l'objet d'une concertation approfondie avec les gestionnaires de la MJC, afin de limiter bien sûr, l'impact des travaux sur les activités de cette Maison.

La MJC Ménival reconfigurée sera livrée avant la fin de ce mandat. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Voilà Monsieur le Maire du 5<sup>e</sup>, une petite partie -il y en a bien d'autres !- des projets en voie de réalisation dans votre arrondissement.

---

## **COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT**

---

**2017/2697 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2017-2019 avec l'Association ALLIES, sise 107-109 boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 593 968 euros l'Association ALLIES (Direction du Développement Territorial)**

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie  
(Adopté.)

**2017/2748 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 964 274 euros à la Mission locale de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e – Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente avec la Mission locale de Lyon (Direction du Développement Territorial)**

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie  
(Adopté.)

**2017/2749 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 551 457 euros à la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente (Direction du Développement Territorial)**

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie  
(Adopté.)

---

**2017/2766 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant de prorogation pour l'année 2017 du protocole d'accord 2012-2016 du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon (Direction du Développement Territorial)**

**Mme CONDEMINE Anne-Sophie, rapporteur** : Monsieur le Maire, chers Collègues, avec ces quatre délibérations, il s'agit d'adopter les moyens qui seront attribués en 2017 aux différents outils de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre de la politique en faveur de l'accès à l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon s'appuie notamment sur trois outils territoriaux pour accompagner cette politique, qui s'adresse tout à la fois aux Lyonnais et aux entreprises :

La Mission Locale de Lyon ;

La Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon ;

L'Association ALLIES – PLIE de Lyon, chargée de la mise en œuvre du PLIE de Lyon et de nombreuses actions de la Maison de l'Emploi.

Je vous rappelle que nous avons mis en place un plan d'action mutualisé qui fédère les objectifs et les moyens affectés à ces actions, pour en renforcer l'efficacité.

Ainsi, cette démarche de mutualisation se traduit par :

Un réseau d'antennes mutualisées entre les sites de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale, pour offrir un service global et renforcé à l'ensemble des publics et aux entreprises ;

Un service Entreprises, commun, qui regroupe aujourd'hui plus de vingt personnes pour accompagner les partenaires du réseau des « 300 entreprises pour l'emploi » dans leurs problématiques de recrutement et d'appui à la RSE ;

Et enfin, le regroupement de l'ensemble des fonctions supports (immobilier, administratifs, communication, gestion RH), dans la perspective, compte tenu du cadre budgétaire actuel, de renforcer les économies d'échelles et la pérennité des moyens alloués aux actions et aux structures.

Cette démarche de mutualisation s'accompagne de la mise en place récente d'une marque commune « Maison – Lyon pour l'Emploi », qui regroupe l'ensemble des dispositifs sous une même appellation.

L'enjeu est de donner une meilleure visibilité à la diversité des initiatives mises en œuvre dans le cadre du plan local d'insertion mutualisé : l'aide à l'accompagnement vers l'emploi des publics, jeunes et moins jeunes, l'aide au recrutement des entreprises, la promotion des métiers verts, que nous développons en partenariat avec l'ADEME, le soutien du volet emploi, lié à l'économie circulaire, l'appui aux grands recrutements dans le cadre des projets urbains et d'implantation d'enseignes...

Ce plan d'actions concourt également à la mise en œuvre de nombreuses autres politiques et délégations de la Ville de Lyon (ex : politique de la ville, prévention, égalité, développement durable, ...), mais également de la Métropole de Lyon, auxquelles il apporte sa contribution en termes d'objectifs et de mise en œuvre opérationnelle.

Dans cette perspective, le protocole d'accord du PLIE sera prorogé par avenant pour une durée d'un an dans le cadre du transfert de la gestion des crédits du Fonds Social Européen à la Métropole, effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les discussions avec la Métropole de Lyon se poursuivent pour approfondir et préciser les modalités d'articulation avec le PMIE. L'animation restera confiée à l'Association

ALLIES, dans la perspective de cohérence des moyens alloués dans le cadre du PLIE sur notre territoire et aux 60 associations lyonnaises sur lesquelles s'appuie ce dispositif.

De même, le rapprochement sur le lien Emploi / Entreprises, et l'articulation de l'opération « 300 entreprises pour l'emploi » avec la démarche métropolitaine, sont en cours, grâce à l'élaboration d'une charte d'engagement commune.

La Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon a développé une expertise largement reconnue, avec des résultats forts intéressants, notamment en matière d'accès à l'emploi et de relation avec les entreprises. Cette expertise et ces résultats sont autant d'atouts pour répondre aux enjeux et aux objectifs du PMIE, tout en conservant le service rendu aux Lyonnais.

Je vous propose donc de nous autoriser à signer :

L'attribution des subventions de fonctionnement de la Mission Locale de Lyon et de la Maison de l'Emploi pour l'année 2017, en lien pour la réalisation des actions que je viens de vous présenter ;

L'approbation de la convention cadre 2017-2019 de l'Association ALLIES PLIE de Lyon, ainsi que l'avenant de prorogation du protocole du PLIE 2017. Ils permettront dans la perspective d'un protocole d'accord pluriannuel avec la Métropole une signature et une coordination des moyens ;

Et enfin, l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux du site polyvalent lyonnais pour l'emploi et l'insertion, qui accueille une dizaine d'opérateurs et d'associations partenaires, notamment sur le 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon.

Je vous remercie.

**Mme BAUME Emeline** : Monsieur le Maire, chers Collègues, parmi les actions portées par la Maison de l'Emploi et de la Formation, comme l'a indiqué Anne-Sophie Condemine à l'instant, une consiste à informer et mettre en mouvement les demandeurs d'emploi vers les filières dites « vertes » et « verdissantes. »

Cette démarche se manifeste en particulier lors de la semaine dite de l'emploi vert qui a eu lieu, en 2016, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement et sans doute, cette année 2017, dans le 5<sup>e</sup>. Elle s'est manifestée aussi en étant partenaire des travaux du « Grand Rendez-vous » porté par la Métropole avec Anne-Marie Comparini. En effet, lors du rendu final du 19 novembre dernier, une dizaine d'entrepreneurs présentaient leurs solutions dans un village d'initiatives. Une cinquantaine avaient ainsi apporté leurs contributions en amont et se sont mobilisés pour participer aux travaux de la table ronde dite « économie circulaire ».

Notre territoire et plus précisément, le pôle métropolitain, a tous les atouts, à savoir : les établissements de formation, les chercheurs, la société civile organisée, les incubateurs à projets et les entreprises de toutes tailles pour relever les défis de l'emploi local ayant du sens pour toutes et tous, de la réduction du pillage de nos matières premières et du rayonnement éco-responsable.

En 2017, notre observatoire partenarial Lyon en économies dit OPALE publiera d'ailleurs à ce sujet.

La Maison de l'emploi et de la formation, grâce au soutien de la délégation Climat de la Métropole mais aussi de l'ADEME, se positionne sur cet axe « économie circulaire coopérative territoriale », précisément parce qu'elle estime que c'est un axe de développement.

Gageons que notre ville, via ses délégations Emploi, Economie Sociale et Solidaire et Plan Climat, amplifieront ce mouvement.

Nous voterons favorablement pour le rapport relatif à la Maison de l'emploi et de la formation et pour tous les autres. Merci.

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, l'emploi est la première inquiétude des Français et des Lyonnais. Cela se comprend avec plus de 123 000 chômeurs sur la Métropole en novembre 2016 et 45 000 chômeurs à Lyon.

Avoir un emploi est la première condition pour mener une vie digne. Une condition, pas une garantie, puisque les salaires restent globalement bas, la précarité est forte, la vie est chère et il existe beaucoup de travailleurs pauvres. Avec un emploi, rien n'est donc garanti, mais sans emploi, rien n'est possible. Avoir un emploi, c'est avoir un toit et avoir de quoi vivre décemment. Sans emploi, c'est toute une famille qui souffre et l'explosion de la pauvreté des enfants le montre. Autre réalité qui illustre jusqu'à la nausée la réalité de notre monde : huit milliardaires possèdent autant de richesses que la moitié la plus pauvre de la population mondiale, selon l'ONG Oxfam dans son nouveau « rapport sur les inégalités », paru ce jour.

Les inégalités rongent la société. C'est pourquoi, au travers de ces rapports des MDEF, des Missions locales, de l'Association ALLIES qui mettent en œuvre le PLIE, le groupe Lyon Gauche Solidaires apporte tout son soutien aux actions en faveur de l'insertion par l'emploi. Les chiffres des publics touchés, par exemple près de 7 500 jeunes accompagnés par les Missions locales en 2016, et les sommes engagées dans ces rapports montrent l'ampleur du travail mené et de l'effort réalisé.

Si la ville maintient ses financements, malgré le contexte récent des marges de manœuvre, sur le plus long terme, l'augmentation est impressionnante. D'après le dernier rapport de la MDEF, entre 2009 et 2015, l'engagement financier de la ville a augmenté de 206 000 € à 528 000 €. Dans le même temps, l'Etat a baissé ses financements de 1 380 000 € à 622 000 €.

Et aujourd'hui, l'ensemble de notre politique d'insertion est lourdement impacté par les désengagements de la Région qui représentent une baisse de 50 %, soit 520 000 € entre 2015 et début 2017. Cela veut dire : plus de soutien aux actions de parrainage des jeunes, à l'accès à la formation, à l'accompagnement RH des PME, ni aux actions pour les publics en difficultés sur les quartiers qui en ont pourtant grandement besoin.

La Région dit qu'elle re-déploie ses budgets. Sauf que pour les opérateurs chargés de la mise en œuvre sur les territoires, il n'existe aucune visibilité des orientations de l'exécutif régional. Et pour l'instant, l'effet de la politique régionale est de mettre des gens au chômage, pour beaucoup dans le monde associatif.

C'est une certaine façon d'alimenter nos dispositifs d'insertion : pas par les financements mais par la hausse des bénéficiaires potentiels ! D'ailleurs, François Fillon avance dans la même logique contradictoire : il promet le plein emploi en supprimant 500 000 postes de fonctionnaires. Si on faisait la même chose au niveau de la Ville de Lyon, cela voudrait dire 800 agents en moins. Enfin, un chiffre, Madame Balas, qui va vous faire plaisir !

Nous rappelons que si notre Ville et notre Métropole sont dynamiques, créent des emplois dans les cleantech, les biotechnologies, le numérique, la chimie verte, etc., elles attirent aussi du monde, le chômage y reste élevé, certes en-dessous de la moyenne nationale, mais au-dessus de la moyenne régionale.

Notre première action en faveur de l'emploi est aussi notre plan d'investissements qui est porteur d'activité pour tous les métiers. Et nous actionnons aussi tous les leviers possibles : dans les clauses d'insertion de nos marchés publics, dans notre commande publique depuis l'adoption du Schéma de Promotion des Achats Responsables. A travers notre Plan Climat Energie Territoriale, nous favorisons aussi les nouveaux gisements d'emplois, comme ceux liés aux rénovations thermiques et à la performance énergétique des bâtiments.

En lien avec l'Economie Sociale et Solidaire, ces investissements publics peuvent servir à promouvoir les emplois et métiers de l'économie verte, ils peuvent servir à un développement économique porteur d'emploi pour tous les habitants.

Alors, malgré l'adversité, nous sommes sur la bonne voie et il nous faut continuer !

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2017/2737 - Approbation de l'avance de trésorerie 2017 au profit de l'Association ALLIES, sise 107-109 boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e – Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente (Direction du Développement Territorial)**

**M. BRUMM Richard, Rapporteur** : Il s'agit, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'un rapport qui a trait à l'approbation de l'avance de trésorerie 2017, au profit de l'Association ALLIES et l'autorisation de la signature de la convention financière afférente.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION  
GENERALE**

---

**2017/2734 - Avis du Conseil municipal sur la demande d'abattement fiscal du Grand Casino de Lyon pour sa participation financière au profit des manifestations artistiques en 2016 dans le cadre de l'article 39 de la Loi de Finances rectificative pour 2014. (Direction de la Gestion)**

**M. BRUMM Richard, Rapporteur** : Il s'agit cette fois-ci d'un avis à demander au Conseil municipal sur la demande d'abattement fiscal du Grand Casino de Lyon pour sa participation financière au profit des manifestations artistiques en 2016, dans le cadre de l'article 39 de la loi de Finances rectificative pour 2014.

**Mme BALAS Laurence** : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de cette délibération qui concerne la demande d'abattement fiscal du casino, nous voulons revenir sur un sujet que j'avais évoqué lors du dernier Conseil municipal : le financement de l'Institut Lumière.

Oui, je sais, Monsieur Brumm, vous allez me dire que j'ai eu les réponses à mes questions et c'est vrai, j'ai eu des réponses techniques mais qui maintenant nous amènent à quelques réflexions complémentaires sur votre stratégie.

Alors, je résume : vous avez affirmé réaliser des économies de fonctionnement en baissant les subventions à des organismes culturels et notamment l'Institut Lumière, dont la subvention de fonctionnement en 2017 diminue de 100 000 €, donc passe de 580 000 à 480 000 €. Mais, vous m'avez répondu, je crois que c'était M. Képénékian, que dans le même temps, le financement global de l'Institut Lumière ne diminuerait pas grâce à la participation du Grand Casino.

Alors, j'ai enquêté pour savoir si vous faisiez des économies par ailleurs pour compenser ce financement, enfin comment vous alliez procéder. Mon enquête m'a amenée à découvrir que vous disposiez d'une cagnotte de près de 480 000 €, dans les sommes dues par le casino, au titre de ce fameux article 39, soit environ 80 000 € par an en moyenne. C'est donc sur cette cagnotte que vous comptez prélever 100 000 € pour augmenter la subvention non pas à l'Institut Lumière mais au Festival Lumière puisque je le rappelle, le contrat de DSP prévoit explicitement que les financements doivent aller à des manifestations artistiques.

Ceci étant expliqué, plusieurs questions me viennent à l'esprit. La première, c'est pourquoi lors du renouvellement de cette DSP en 2009, aviez-vous demandé de relever le plafond des sommes versées par le casino qui était alors de 400 000 €, donc vous êtes passés à 650 000 € annuels ? Vous avez donc demandé plus d'argent mais vous ne l'avez pas utilisé pour autant. Quelle est la logique ?

Deuxième réflexion : je trouve un peu curieuse la manipulation comptable qui consiste à augmenter le financement du déficit du festival alors que c'est une aide au fonctionnement de l'Institut qui avait été demandée par son directeur. Est-ce que ce n'est pas un petit peu limite comme méthode ? Est-ce que vous ne mélangez pas deux sujets différents ?

Troisième remarque : nous avons voté l'an dernier, nous allons recommencer lors de ce Conseil, une subvention de 160 000 € pour le festival Quai du Polar qui est aussi financé à hauteur de 60 000 € par le casino. Pourquoi alors ne pas verser directement, en une seule fois, 220 000 € à ce festival par le casino au lieu de 60 000 € et alléger ainsi vos dépenses de fonctionnement d'une subvention de 160 000 € ?

Quatrième et dernière remarque : comment comptez-vous utiliser le surplus récent au titre de cet abattement fiscal d'ici 2019, puisque c'est la date de fin de la DSP ?

Pour vous acheter une voiture Monsieur Brumm ? (Rires). Non, je pense que pour votre plan marges de manœuvre, ça ne me paraît pas très bien.

Enfin, peut-être... Mais en tout cas, ça me conforte dans ma conclusion : j'avoue vraiment que votre stratégie n'est pas très claire. C'est souvent le cas en matière de subventions culturelles. Il n'y a vraiment pas beaucoup de clarté. Vos pseudo-économies de fonctionnement ne sont malheureusement souvent que des tours de passe-passe budgétaires et on le voit encore cette fois-ci. Nous en avons vraiment la preuve.

Alors, à quand de vraies économies et une complète transparence dans ce domaine même si, évidemment pour vous, cette cagnotte est la bienvenue ?

Merci de vos explications.

**Mme BALAS Laurence** : Plusieurs questions me viennent à l'esprit. Pourquoi en 2009, aviez-vous demandé de relever le plafond des sommes versées par le casino, qui étaient alors de 400 000 euros. Vous êtes passé à 650 000 euros annuels. Vous avez demandé plus d'argent, mais vous ne l'avez pas utilisé pour autant, quelle est la logique ? Deuxième réflexion : Je trouve un peu curieuse, la manipulation comptable qui consiste à augmenter le financement du déficit du festival alors que c'est une aide au fonctionnement de l'Institut qui avait été demandé par son directeur. Est-ce que ce n'est pas un peu limite comme méthode, est-ce que vous ne mélangez pas deux sujets différents. Troisième remarque : Nous avons voté l'an dernier et nous allons recommencer lors de ce Conseil, une subvention de 160 000 euros pour le festival Quai du Polar, qui est financé également à hauteur de 60 000 euros par le casino. Pourquoi alors ne pas verser directement en une seule fois 220 000 euros à ce festival par le casino au lieu de 60 000 euros et alléger ainsi vos dépenses de fonctionnement d'une subvention de 160 000 euros ? Quatrième et dernière remarque : comment comptez-vous utiliser le contenu restant au titre de cet abattement fiscal d'ici 2019, puisque c'est la date de fin de la DSP?

**Mme BALAS Laurence** Pour vous acheter une voiture monsieur BRUMM ? Pour votre plan marge de manœuvre ,ça ne me paraît pas très bien. Cela me conforte dans ma conclusion, j'avoue vraiment que votre stratégie n'est pas très claire et c'est souvent le cas en matière de subventions culturelles. Il n'y a vraiment beaucoup de clarté . Vos pseudo économie de fonctionnement ne sont malheureusement que des tours de passe-passe budgétaire, on le voit encore ici, nous en avons vraiment la preuve. Alors à quand de vraies économies et une complète transparence dans ce domaine, même si pour vous évidemment cette cagnotte est la bienvenue. Je vous remercie de vos explications.

**M. KEPENEKIAN Georges**, Adjoint : Madame Balas, je sais bien que vous avez eu les informations que vous souhaitiez mais, comme cela arrive de temps en temps, il faudrait mieux que l'on ne vous en donne pas car cela rebondit sur les informations que vous demandez...

C'est une plaisanterie Madame Balas. Effectivement, la question se pose et est parfaitement recevable. Cette augmentation de la dotation que nous avons discuté au moment de la DSP, c'est parce que nous considérons qu'il y avait une place pour développer des événements de grandes qualités culturelles, comme le dit le texte de l'article 34 à l'échelon de notre territoire. D'ailleurs Le casino avait parfaitement accepté cette partie, pour dire que nous avons largement discuté avec le casino de tous ces éléments. Le point qui apparaît évidemment, c'est que ces budgets sont fléchés pour participer à diminuer le déficit de ces événements de grandes qualités artistiques et que, effectivement jusqu'à aujourd'hui, l'essentiel était fléché sur la Biennale et quelques autres événements dont Quai du Polar. Ce budget dédié à la ville et à ses grands événements a bénéficié à ces festivals qui sont aussi de grands événements d'agglomération. Nous avons cherché déjà deux ans, à pouvoir aider les structures de la ville, lorsqu'elles participent « à cheval » sur plusieurs actions. C'est le cas de l'Institut Lumière : en même temps sur le festival et sur le développement de l'Institut lui-même et nous avons cherché là une nouvelle articulation. Je n'ai pas trouvé tout à fait juste que vous disiez « comme d'habitude à la ville », ça c'est une extrapolation dont je vous laisse l'entière responsabilité. Nous avons également mené une réflexion avec le casino et les acteurs de la cité internationale, pour soutenir une manifestation de grande qualité qui mettrait en valeur tout ce qui se passe dans la Cité Internationale, mais jusqu'à aujourd'hui, cette action n'a pas été mise en œuvre. Nous avons rediscuté avec Monsieur Benhamou pour mettre cela en place d'ici la fin du mandat. L'objectif est que nous ayons résorbé l'ensemble de ce qui s'est constitué au fil de ces dernières années, pour que nous arrivions, à la fin de la DSP à un niveau zéro. Sur l'Institut Lumière, comme pour d'autres institutions culturelles de notre ville, nous avons diminué des budgets, et nous avons étudié la possibilité par le biais de la part de l'Institut Lumière dans la contribution au Festival Lumière, une manière de remonter le budget et d'arriver à une dépense iso. C'est une manière qui est considérée comme légale, et qui nous permet en même temps de répondre à nos marges de manœuvres dans la ville et de trouver là une compensation. De même pour le Quai du Polar il n'est pas question que le casino flèche directement une subvention directe sur le Quai du Polar, sans accord de la Ville. Ce mécanisme de passage par la ville est important. Ces mécanismes sont un peu compliqués, mais je vous assure qu'ils ont la volonté de rester parfaitement transparents et l'objectif c'est que nous ayons d'une manière ou d'une autre épuisé ce surplus d'ici la fin du mandat.

**M. LE MAIRE** : Pour résumer en une formule, comme évidemment les fonds publics sont aujourd'hui moins importants, nous essayons de trouver sur des formes diverses des partenariats privés de manière à ne pas baisser le niveau de nos actions, que ce soit au niveau culturel, au niveau sportif ou dans l'ensemble des domaines et donc ce que nous faisons ici, nous le faisons dans d'autres domaines et les choses sont d'une clarté totalement limpides .

Je mets aux voix ce dossier : Avis favorable.

---

**2017/2761 - Gestion des assemblées délibérantes - Dématérialisation des dossiers de séances (Direction des Assemblées)**

**M. CORAZZOL Guy, rapporteur** : Avis favorable de la commission Monsieur le Maire

**M. REMY Arthur** : Monsieur Le Maire, chères Collègues,

A l'occasion de ce dossier portant sur le processus de dématérialisation des Conseils municipaux, je voulais aborder le sujet de l'e-administration et vous faire part d'un retour d'expérience à la suite des nombreuses inscriptions sur les listes électorales.

Et les chiffres sont très surprenants ! C'est une vraie vague d'inscription que les agent(e)s des mairies d'arrondissement ont dû gérer en cette fin d'année. Rien qu'en mairie du 1<sup>er</sup> : ce sont plus de 4 000 personnes inscrites sur les listes de 2016, dont un peu plus de la moitié au cours des trois dernières semaines du mois de décembre. Un autre chiffre qui montre un effet lié à la dématérialisation : sur les trois derniers jours (les 29, 30 et 31 décembre) 62% des dossiers d'inscription ont été faits par internet.

Avant de tirer des conclusions et de vous faire part de nos remarques, je voudrais remercier l'ensemble des agent(e)s de notre ville qui en cette fin d'année ont su répondre à ce pic d'inscriptions et particulièrement celles et ceux de la mairie du 1<sup>er</sup>. Car le pôle administratif de la mairie du 1<sup>er</sup>, composé de 8 agentes, ne dispose pas de spécialisation. Elles sont toutes polyvalentes et une formidable solidarité entre collègues s'est créée pour répondre à ce pic d'activité. Pensons qu'à côté de cela, elles devaient aussi gérer le calcul du quotient familial, démarche qui elle aussi devait être effectuée avant le 31 décembre 2016.

Félicitations donc aux agent(e)s de notre ville ! Mais également inquiétude, car à l'heure du chantier marge de manœuvre, je voudrai faire le vœu que e-administration et dématérialisation ne se résume pas en réduction des effectifs.

Car derrière chaque procédure informatisée, chaque document télétransmis, il y a un agent(e) de notre ville pour vérifier, analyser et valider cette procédure. la dématérialisation et la e-administration rendent certes les démarches administratives plus simples pour les lyonnaises et les lyonnais, mais internet reste une connexion froide, qui ne permet pas de liens réels entre l'habitant(e) et l'administration.

Le cas des inscriptions sur les listes électorales nous démontre qu'en l'absence de ce lien, des erreurs existent. Représentant le Maire de Lyon à la commission électorale du 1<sup>er</sup> arrondissement, j'ai pu en mesurer les conséquences. Ainsi c'est plus de 150 dossiers, ne présentant pas les documents nécessaires pour justifier d'une inscription, qui ont été porté à la connaissance de la commission. Plus de 150 personnes ayant fait une démarche, qui ne pourront donc pas voter demain sur le 1<sup>er</sup> arrondissement. Et pour la quasi-totalité de ces dossiers, ce sont des demandes d'inscriptions faites sur internet dans les trois derniers jours...

Bref ! Nous le voyons bien ici la politique municipale en matière de procédures administratives ne peut se limiter à la seule dématérialisation. Qui plus est que l'outil informatique présente aussi ses propres faiblesses techniques...

Enfin, un processus de concertation en interne de la mairie du 1<sup>er</sup> a montré que la dématérialisation est l'une des principales sources de préoccupation des agent(e)s. Pour y répondre, je vous propose Monsieur Corazzol, de mettre en place une mission de réflexion sur les transformations liées au numérique, afin d'évaluer collectivement les gains, mais aussi les difficultés, auxquelles sont confrontés les équipes administratives... mais parfois aussi les usagers.

Je vous remercie

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup Monsieur Remy. Vous le savez, nous sommes obligés d'évoluer, à tout âge Monsieur Remy.

Je mets aux voix ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Abstention de M. BOUDOT)

---

**2017/2679 - Modification de la délibération n° 2016/2013 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat, pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 476 077 euros - Opération : acquisition en VEFA de 43 logements (32 logements PLUS et 11 logements PLAI) situés rue Audibert Lavirotte à Lyon 8e (Direction des Finances) (rectificatif/voir en annexe)**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon vote contre)

(Abstention de M. Boudot)

---

**2017/2695 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la fourniture d'imprimés administratifs pour les services de la Ville de Lyon et le CCAS (Direction de la Commande Publique)**

**M. BRUMM Richard, rapporteur** : Les deux rapports ont reçu un avis favorable de la commission

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Ils sont adoptés à la majorité.

(Abstention de M. Boudot.)

---

**2017/2692 - Lancement de l'opération n° 60026852 «Rénovation et amélioration de l'ambiance lumineuse des ponts-rails Félix Faure et Paul Bert dans le 3e arrondissement et Emeraudes dans le 6e arrondissement» - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 350 000 euros (Direction de l'Eclairage Public)**

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

---

**2017/2693 - Lancement de l'opération n° 60026851 «Rénovation des lanternes d'éclairage d'ambiance, le long des voiries» et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 250 000 euros (Direction de l'Eclairage Public)**

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

---

**2017/2694 - Lancement de l'opération n° 60026850 «Rénovation des lanternes obsolètes» et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 1 100 000 euros (Direction de l'Eclairage Public)**

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

---

**2017/2738 - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre pluriannuelle avec l'Association «Agence Lyon Tranquillité Médiation», sise 23, rue Renan à Lyon 7e (Direction du Développement Territorial)**

**M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur** : Avis favorable sur ces quatre rapports  
Monsieur Le Maire

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Abstention de M. BOUDOT)

---

**2017/2713 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 12 Maisons des jeunes et de la culture de Lyon et l'Association «Com'Expression» - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires (Direction du Développement Territorial)**

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

(Abstention de M. BOUDOT)

---

**2017/2715 - Modification du montant de la subvention de fonctionnement au FONJEP à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC (Direction du Développement Territorial)**

**Mme BRUGNERA Anne, rapporteur** : Monsieur Le Maire, chers collègues, ces délibérations qui vous sont soumises aujourd'hui concrétisent les actions qui sont mises en œuvre dans chacune des associations, centres sociaux et MJC pour 2017 en attribuant les subventions de fonctionnement annuel général à chacune d'entre elles, ainsi qu'à la fédération des centres sociaux et au FONJEP. Comme chaque année ce partenariat sera l'objet d'échanges réguliers tout au long de l'année avec les associations, ce qui crée un cadre sécurisant et responsabilisant entre la ville et ces associations subventionnées. Avis favorable de la commission Monsieur Le Maire.

**Mme ROUX de BEZIEUX Elodie** : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, mes chers Collègues, chaque année, notre Conseil est amené à délibérer sur les subventions de fonctionnement général des 12 maisons des jeunes et de la culture de Lyon, mais également sur celles des centres sociaux et des maisons municipales de l'enfance. Ce n'est pas anodin puisque cela représente près de 17 millions d'euros inscrits au budget 2017.

Ces dotations ont notamment connu une forte progression à cause de la néfaste réforme des rythmes scolaires voulue par le Gouvernement que vous soutenez avec votre majorité ici présente. Le poids des rythmes scolaires représente plus de 35,5 % de ces subventions et augmente cette année en passant de 5 954 281 euros à 6 070 193 euros. Toujours plus d'argent pour toujours moins d'enfants inscrits, cherchez l'erreur ! et encore, nous ne connaissons pas le taux de présence.

Même votre poulain ne s'y est pas trompé en parlant dans son ouvrage de fausse réforme. Il a d'ailleurs récidivé en fin de semaine dernière dans une interview à « La Voix du

Nord ». Mais c'est toujours curieux de voir quelqu'un qui a accompagné la politique de François Hollande en étant aux premières loges (secrétaire général adjoint de l'Elysée puis ministre de l'économie) désormais la critiquer.

Pour notre part, nous préférons la lucidité du candidat de la Droite et du Centre qui souhaite rendre aux collectivités leur liberté sur les rythmes scolaires.

Une nouveauté cette année à propos des MJC, c'est qu'elles rémunèrent directement leurs directeurs contrairement à ce qui se passait précédemment où c'était la Fédération des MJC en Rhône-Alpes qui, moyennant une commission de 13 % assurait cette prestation.

Le fait de passer en direct suite à la liquidation judiciaire de la Fédération permet quand même d'économiser plus de 100 000 euros. C'est d'ailleurs peu ou prou, les économies que vous annoncez, Monsieur le Maire, dans votre rapport sur le budget primitif 2017. Mais il se peut que cette économie ne dure pas, puisqu'à l'initiative d'on ne sait qui, vous, certaines MJC, un nouveau collectif serait en voie de constitution et deviendrait l'employeur des directeurs.

En dehors du fait que notre Collègue Laurence Balas a raison de s'interroger sur vos vraies-fausse économies, il nous semblerait utile de laisser la liberté aux MJC et que celles qui veulent pouvoir continuer à employer directement leur directeur puisse le faire.

Dernier point que nous souhaitons aborder, c'est celui de la MJC du 6<sup>e</sup> où l'an dernier des accusations furent portées sur sa gestion. Face à cela, vous avez demandé un audit réalisé par le Cabinet In Extenso, filiale de Deloitte.

Lors de la dernière commission Education, je vous ai demandé, Madame l'Adjointe, si le rapport d'audit avait été transmis à la Mairie du 6<sup>e</sup>. Vous m'aviez alors répondu par l'affirmative. Or, Madame l'Adjointe, ce rapport n'a jamais été transmis à la mairie d'arrondissement.

Seuls deux courriers sont parvenus au Maire d'arrondissement : un de vous-même en date du 29 septembre et un de la nouvelle présidente de la MJC, ancienne élue PS, en date du 7 octobre.

Par votre courrier, vous informez le Maire du 6<sup>e</sup> de l'interprétation que vous faites avec vos services de cet audit. Notamment, dans votre courrier, vous écrivez, je cite : « cet audit propose un plan d'actions, dont plusieurs ont déjà été mises en œuvre et qui permet à la Ville de Lyon de continuer son accompagnement auprès de la MJC ».

En tant qu'élus et dans le respect du droit à l'information qui est le nôtre, nous voulons connaître précisément le plan d'action proposé et les actions déjà mises en œuvre.

De même, il nous semble être totalement anormal que ce soit une conseillère d'opposition du 6<sup>e</sup> arrondissement qui propose lors du dernier conseil d'arrondissement de mettre physiquement à disposition de la Mairie du 6<sup>e</sup> le rapport d'audit.

Monsieur le Maire, l'information ne peut être donnée à tel ou tel suivant son appartenance politique, nous exigeons donc la transmission de cet audit sans délai.

Je vous remercie par avance.

**M. LE MAIRE** : Il va falloir être greffier à la mairie de Lyon maintenant, avec tous les documents sur lesquels on exige, on veut, on menace, etc... ,il va falloir embaucher une armée de greffiers pour noter les dates précises. Madame Brugnera, vous voulez répondre!

**Mme BRUGNERA Anne**, Adjointe : Je vais répondre en trois points.

Sur la réforme des rythmes scolaires, je peux vous dire que le taux d'inscription est stable depuis 2 ans à 58 % le vendredi après-midi, en augmentation bien sûr sur la pause méridienne, et que l'évolution du budget est dans ce cadre, uniquement liée à l'augmentation des effectifs scolaires et donc, les effectifs périscolaires.

En ce qui concerne la fédération des MJC et l'embauche des directeurs par leur maison, c'est une solution temporaire dans l'attente d'un éventuel collectif. Il faut savoir qu'un collectif qui embauche des directeurs de MJC permet d'assurer à ceux-ci des parcours professionnels, des formations, des recrutements de qualité qui seraient moins faciles lorsque le directeur est embauché directement par l'Association. D'ailleurs, les présidents des MJC et les directeurs concernés étaient tous d'accord sur ce point.

Il est vrai qu'un réseau vient de se constituer. Il est tout neuf, il est en train de monter son projet et nous verrons plus tard avec eux s'ils vont assurer ce portage RH de leurs directeurs. Aujourd'hui, ce n'est pas fait et nous attendons de voir ce que les MJC décideront.

Quant à nous, nous avons maintenu notre financement au même niveau que l'an passé, ni plus ni moins.

Concernant la MJC du 6<sup>e</sup>, j'ai effectivement informé le maire du 6<sup>e</sup> arrondissement au fur et à mesure de l'audit. Le résultat de ce dernier a été présenté au Conseil d'Administration de la MJC et je crois bien qu'un élu du 6<sup>e</sup> arrondissement y siège. Voilà je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu sur les deux rapports.)

---

## **2017/2720 - Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) (Direction de l'Education) (Rectificatif/voir en annexe)**

**Mme BRUGNERA Anne**, Rapporteur : Il s'agit de l'attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques. Vous avez sur vos bureaux un rectificatif sur cette délibération. Avis favorable de la commission.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1er arrondissement : tout d'abord, Monsieur Collomb, j'ai pris note de votre réponse à M. Remy et je la transmettrai aux lyonnaises et aux lyonnais qui ne pourront pas voter en 2017. Je pense qu'ils apprécieront la légèreté de votre réponse.

Je saisis cette délibération qui concerne nos écoles primaires publiques pour porter devant vous une alerte.

Vous savez que la scolarisation des enfants de moins de 16 ans est obligatoire. Et l'inscription des enfants relevant de la primaire est une obligation légale pour notre ville et nos arrondissements.

Or, depuis décembre, nous avons une dizaine d'enfants sur le 1<sup>er</sup> arrondissement qui ne sont pas scolarisés. Nous avons alerté la Direction de l'Education et l'Inspecteur de l'Education nationale. Ce dernier évoque dans sa réponse, des classes maternelles saturées sur le 1<sup>er</sup> et nous demande par mail, justement, d'orienter ces enfants vers d'autres arrondissements.

Mais les autres arrondissements limitrophes, notamment le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup>, nous ont répondu que leurs classes sont saturées aussi. Et le 7<sup>e</sup> arrondissement vient nous demander de scolariser les enfants d'une famille car leurs classes seraient saturées également, ce que nous ne pouvons pas faire bien sûr.

Parallèlement certains directeurs d'écoles infirment en disant : « si chez nous, il reste de la place ». Bref, c'est le grand cafouillage.

Monsieur le Maire, au nom de notre obligation à scolariser tous les enfants sur notre territoire, je vous demande d'intervenir et de regarder ce qui est en train de se passer, sachant

qu'en attendant, ce sont les enfants non scolarisés qui font les frais de ce désordre. Je vous remercie.

**Mme de LAVERNEE Inès** : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme nous l'apprend un article récent du Progrès, les parents des écoliers lyonnais vont apprendre à la fin du mois la hausse des tarifs de la cantine.

Après une hausse intervenue en 2015, par le même procédé, vous justifiez cette hausse de 1,5 % par une modification, décidée au plan national, des indices tarifaires du personnel encadrant, de la pause méridienne. Nous avons cependant plusieurs remarques à vous faire.

En premier lieu, les parents à juste titre, ne vont pas être contents d'apprendre à la fin du mois cette augmentation, alors que celle-ci est effective depuis le début de l'année. Ils auraient apprécié d'être prévenus avant la hausse des tarifs.

De plus, en matière de prix des cantines, Lyon caracole dans le peloton de tête des villes les plus chères de France. Curieusement, c'est un classement qui n'a pas fait l'objet d'une publicité formidable de votre part, Monsieur le Maire.

Avec un tarif qui culmine à 6,73 euros nous devançons largement la Ville de Marseille que vous aimez tant à prendre en exemple, où le tarif supérieur est de 3,45 euros, mais aussi Bordeaux où celui-ci est seulement de 4,41 euros. Et nous dépassons le tarif d'école privée de nos quartiers avec 5,20 euros dans le 7<sup>e</sup> ou 6,10 euros dans le 8<sup>e</sup> par exemple.

Par ailleurs, à Bordeaux la municipalité a fait preuve d'un vrai souci de la famille, puisque le troisième enfant inscrit à la cantine bénéficie d'une réduction de 50 % sur le prix du repas.

A Lyon, les parents de familles nombreuses, eux, sont pénalisés.

Avec des tarifs si hauts, on pourrait s'attendre à ce que le service rendu soit parfait. Mais ce n'est pas le cas car, faute de place, certains enfants ne peuvent pas déjeuner tous les jours à la cantine.

Enfin une dernière remarque : de façon très étonnante à Lyon, le tarif « adulte » est inférieur au tarif « enfant » le plus élevé : 5,75 € pour un adulte, contre 6,73 € pour un enfant. Il y a presque 1 € de différence.

Dans les autres villes déjà citées, comme Marseille et Bordeaux, ce sont les tarifs « adultes » qui sont les plus élevés, se montant respectivement à 6,91 € et 7,40 €.

Il nous a été répondu que cette différence était justifiée par le coût de l'encadrement. Cet argument ne tient pas debout, car si le critère retenu était la vérité des prix dans les cantines, il n'y aurait pas de progressivité des tarifs.

Puisque cette décision d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire ne fait pas l'objet d'une délibération, nous voulions saisir l'occasion de ce Conseil pour dire publiquement, Monsieur le Maire, notre désaccord avec votre façon de procéder et redire notre opposition à cette grille tarifaire.

Je vous remercie.

**Mme BRUGNERA Anne**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, la Ville de Lyon bien entendu, inscrit tout enfant domicilié sur son territoire à l'école. Toutefois, pour les enfants ne parlant pas français, nous sommes tenus à une coordination avec l'Education nationale. En effet, afin que les enseignants spécialisés dans l'accompagnement des élèves allophones n'aient plus à faire de multiples déplacements entre écoles, l'Education nationale a décidé d'affecter ces postes à des écoles en particulier. C'est elle qui estime la capacité d'accueil d'un point de vue pédagogique.

L'Education nationale considère les capacités de ces classes appelées UPE2A, comme étant saturées à partir d'un certain nombre d'enfants que nous ne pouvons pas contester. et c'est ainsi qu'effectivement dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, l'Inspecteur d'Education nationale a proposé que des enfants soient inscrits dans le 2<sup>e</sup> arrondissement. Cela est légalement possible car l'obligation de scolarité concerne la commune et donc en l'occurrence, la Ville de Lyon.

Toutefois, les capacités d'accueil nous semblent saturées dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, avis partagé par la mairie du 2<sup>e</sup> et son Adjointe, Mme Descour. Nous avons donc proposé à l'Inspecteur du 1<sup>er</sup> arrondissement, la scolarisation des enfants du Fort Saint-Laurent concernés, dans les écoles du 1<sup>er</sup> arrondissement disposant d'un poste UPE2A, non saturé.

Il y a certainement eu un malentendu technique du côté de l'Education nationale, dont les outils doivent être en surchauffe, du fait de leur décision tardive de modifier leurs seuils de classe. Néanmoins, les situations de ces enfants seront traitées comme la loi l'exige et ce dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. La Directrice adjointe de l'Education est en échange avec l'IEN de circonscription sur ce sujet. Il est dommage que l'inscription ait effectivement pris du retard, mais c'est dû à des questions d'erreurs techniques, et nous le déplorons.

Concernant la tarification à la restauration scolaire, le comité de marges de manœuvre de la Ville de Lyon a souhaité au 1<sup>er</sup> janvier 2017, une augmentation de ces tarifs de +1,5 %. Ces tarifs n'ont pas augmenté depuis deux ans. Cette hausse est expliquée aux parents à travers plusieurs facteurs d'augmentation des coûts constatés depuis la dernière augmentation et notamment la hausse générale des prix à la consommation et l'augmentation des charges de personnel.

La participation parentale à la restauration scolaire va donc augmenter d'un centime par repas, à dix centimes par repas, soit 2 € par mois maximum. L'information aux parents est en cours d'envoi, ainsi que la diffusion des factures du mois de janvier.

Concernant votre remarque sur le troisième enfant, Madame de Lavernée, je vous rappelle qu'à Lyon le tarif de restauration scolaire est basé sur un quotient familial et donc dans ce quotient familial, le nombre d'enfants est déjà pris en compte. Nous n'avons donc pas besoin d'avoir un prix spécial pour le troisième enfant, les familles avec trois enfants ayant un quotient plus faible.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Pour savoir de quoi il est question, j'ai regardé quelle était la hausse pour le premier niveau, c'est-à-dire les gens qui ont un revenu assez faible : cela donnera 20 centimes par mois. Pour ceux qui sont au plafond, par exemple un couple avec deux enfants et un revenu mensuel net de plus de 6000 €, ce sera 2 € par mois.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2017/2714 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le centre social Bonnefoi - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires (Direction du Développement Territorial)**

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

---

**2017/2716 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 9 maisons de l'enfance de Lyon et à l'Association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires (Direction du Développement Territorial)**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

---

**COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE**

---

**2017/2691 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2016-2017 - Signature de conventions avec ces associations (Direction des Sports)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2017/2743 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LOU RUGBY (Direction des Sports)**

Rapporteur : M.CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann, rapporteur :** Monsieur le Maire, chers Collègues, sur ces deux délibérations il est question de l'attribution de subventions de fonctionnement à différents clubs sportifs amateurs de haut niveau, ainsi que d'un avenant à la convention cadre d'objectif et de moyens entre la Ville et la SASP LOU Rugby, qui fixe à 220.000 € la subvention que nous proposons de leur accorder pour l'année 2017.

Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission.

**M. TETE Etienne,** Conseiller municipal: Monsieur le Maire, mes chers Collègues, juste quelques observations sur le deuxième rapport concernant le LOU Rugby, non pas que nous sommes opposés au soutien par principe du LOU Rugby, mais nous tenons compte de l'évolution des prix et des subventions qui sont faites dans ce rapport. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention, notamment au moment des vœux de M. le Maire, tout le discours sur la rigueur et sur la nécessité de dépenser chaque euro au plus juste, et donc nous avons pris note de cette évolution.

Or, quand on regarde le LOU Rugby, le total des aides sur l'année 2015 à 2016, était de 1.169.000 €. Il va passer de 1.444.500 €, avec des augmentations particulièrement significatives de la Ville de Lyon +110.000 € au titre des subventions, +60.000 € au titre des 600.000 € qui a été 540.000 €.

Donc pour l'ensemble de ces augmentations dans un discours de rigueur qui paraît un peu contrasté, nous n'allons pas soutenir ce rapport.

**M. LE MAIRE :** En fait je pensais que vous vouliez vous féliciter que sur l'Olympique Lyonnais, grâce au stade du Grand Montout, nous fassions 265.000 € d'économies.

S'agissant du LOU Rugby, vous qui êtes un pro du sport, il ne vous a pas échappé que le LOU était l'an dernier en pro D2, qu'il est cette année en Top 14 et donc que si on fait le rapport subventions données / masse salariale du club, nous sommes dans des proportions très raisonnables.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Cucherat, j'ai répondu correctement ?

**M. CUCHERAT Yann**, Adjoint : Tout à fait, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Europe Ecologie – Les Verts vote contre. Le Groupe Lyon citoyenne et Solidaire s'est abstenu.)

---

**2017/2723 - Plaine des Jeux de Gerland, 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7e - Terrain n° 1 - Aménagement d'une piste d'athlétisme de 250 m - Opération n° 070320001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Aménagements équipements sportifs 2015-2020» - Programme 00004 Sport (Direction des Sports)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire)

---

**2017/2724 - Plaine des Jeux de Gerland, 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7e - Terrain n° 3 - Aménagement d'un terrain de rugby sur le terrain n° 3 - Opération n° 07032002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Aménagements équipements sportifs 2015-2020» - Programme 00004 Sport (Direction des Sports)**

**M. CUCHERAT Yann, rapporteur** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, sur ces deux rapports, il est question des terrains n° 1 et n° 3 de la Plaine des Jeux de Gerland, qui laisseront très prochainement la place à une nouvelle piste d'athlétisme, ainsi qu'à l'aménagement d'un terrain synthétique à destination du rugby, qui sera également homologué pour la pratique du football.

Ces deux dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous nous demandez de voter encore ce soir -et j'interviendrais sur les deux délibérations- des investissements qui font suite au départ de l'OL pour le stade du Montout à Décines et pour la venue du LOU à Gerland.

La première délibération nous demande de consacrer 800.000 € pour recréer une piste d'athlétisme dans la Plaine des Jeux et la deuxième délibération nous demande de consacrer un million d'euros pour recréer un terrain de rugby en gazon synthétique, toujours sur la Plaine des Jeux.

1.800.000 € donc, qui sont issus directement, Monsieur le Maire, du choix de transférer l'OL à Décines, décision pour laquelle, je le rappelle, nous avons toujours voté contre. 1.800.000 € qui s'ajoutent aussi aux 11 M€ que vous nous aviez demandé de voter au LOU Rugby il y a quelques mois, pour les dédommager et pour les convaincre surtout de venir à Gerland.

On voit ici toute l'ambiguïté de votre discours sur le partenariat public/privé, sur le fait aussi que le stade du Montout n'aurait rien coûté à la collectivité. On voit ici toutes les conséquences de vos choix.

Par ailleurs, par rapport au LOU, il se trouve que nous avons à voter régulièrement des subventions ou des investissements. C'est un dossier parfaitement saucissonné ! Aussi, j'aimerais que nous soit présentée dans une prochaine séance, en Commission générale, la

totalité des sommes que nous avons eues à voter depuis quelques mois pour permettre au LOU Rugby de venir à Gerland, les sommes à la fois en investissement et les sommes à la fois en subventions, pour que nous ayons une idée claire et exhaustive du coût pour nos contribuables. Je vous remercie.

**M. GEURJON Christophe** : Monsieur le Maire, chers Collègues, depuis l'annonce du départ de l'Olympique Lyonnais de Gerland, les élus UDI sont favorables à l'installation du LOU Rugby dans l'enceinte du stade historique imaginé et conçu par Tony Garnier.

En juillet dernier, lors du vote du bail emphytéotique avec le LOU, nous avons pointé votre manque d'anticipation et de vision globale sur ce dossier. La relocalisation de l'activité des clubs amateurs n'avait été ni anticipée, ni discutée avec les associations concernées. Nous avons alors insisté sur trois enjeux importants pour les élus UDI :

Relocaliser les clubs qui utilisaient les équipements, alors concédés au LOU Rugby ;

Profiter du départ de l'OL pour proposer plus de créneaux aux associations amateurs sur les terrains de la Plaine de jeux ;

Ne pas fermer la piscine de Gerland sans proposer un nouvel équipement nautique et maintenir la piscine d'été ouverte dans l'attente de la livraison de cet équipement.

Aujourd'hui, avec ces deux rapports, nous lançons concrètement le réaménagement de la plaine des jeux de Gerland. Les élus UDI se félicitent que vous ayez entendu une partie de nos remarques et de nos critiques et cela se traduit notamment par la création d'une nouvelle piste d'athlétisme sur le terrain n° 1.

Par ailleurs, les adhérents du LOU Foot, dans le cadre d'une fusion de club, devraient eux aussi retrouver une dynamique à Gerland. Donc sur le point n° 1, satisfaction.

Plus globalement, nous notons avec satisfaction que suite au départ de l'OL, les associations amateurs et les scolaires (c'est important d'insister sur les scolaires également) vont pouvoir bénéficier de plus de terrains au niveau de la plaine de jeux de Gerland.

Nous nous étonnons cependant qu'aucun club de foot de la Rive gauche de Lyon n'ait été associé à cette redistribution des terrains de la plaine de jeux. Les deux clubs bénéficiaires de ces nouveaux créneaux étant le Lyon Sport Métropole et l'Association Sportive de la Duchère qui étaient déjà présents sur le site.

Le FC Gerland a besoin, pour répondre aux demandes des familles, de plus de créneaux. C'est aussi le cas du club de foot du 3<sup>e</sup> arrondissement.

Comme je l'avais déjà signalé cet été, cette pénurie de terrains de foot oblige les clubs à sélectionner les enfants sur des critères de performance sportive. Tous les petits Lyonnais doivent avoir la possibilité de pratiquer un sport, y compris en catégorie loisir, sans vouloir forcément participer à toutes les compétitions les week-ends.

Pouvez-vous nous expliquer les critères d'attribution de ces nouveaux créneaux ?

Dernier point sur lequel les élus UDI sont mobilisés : le devenir de la piscine de Gerland. En juillet dernier, vous aviez décidé de sa fermeture pure et simple. Piscine qui accueille chaque année, je le rappelle, 24 000 nageurs en seulement deux mois d'ouverture. Cette piscine joue un rôle à la fois sportif mais aussi ludique, social et solidaire et ce rôle est indispensable à la vie du quartier. La décision de fermer cette piscine sans proposer de solution alternative était scandaleuse. Cependant, devant la mobilisation des élus, des habitants et des associations, vous aviez enfin entendu raison et revu votre position en annonçant la construction d'une nouvelle piscine ouverte toute l'année, puis le prolongement de l'ouverture de la piscine d'été de Gerland jusqu'à la livraison de ce nouvel équipement nautique.

Vendredi dernier, lors de la cérémonie des vœux des élus du 7<sup>e</sup>, j'ai particulièrement apprécié que Mme la Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement rappelle cet engagement. Par contre, Monsieur le Maire de Lyon, votre silence assourdissant sur ce sujet lors de votre intervention, alors même que vous avez listé l'ensemble des projets en cours sur le 7<sup>e</sup>, m'inquiète !

Monsieur le Maire, avez-vous déjà enterré votre promesse de cet été ou est-ce seulement un oubli que vous avez fait vendredi dernier ?

Je vous remercie.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire, vous soumettez aujourd'hui à notre approbation l'ouverture de crédits pour l'aménagement d'une piste d'athlétisme et d'un terrain de rugby à Gerland. Si le montant de l'investissement prévu n'appelle pas de remarque particulière de notre part au regard de l'utilisation envisagée, il s'inscrit dans une litanie de coûts supportés par la Ville de Lyon depuis le départ de l'Olympique Lyonnais de Gerland.

Pas un Conseil municipal depuis un an qui n'ai vu son lot de dossiers relatifs de près ou de loin à ce jeu de chaises musicales né de la décision de construire le Grand Stade à Décines.

Il n'est plus l'heure de refaire le match, de s'interroger sur la pertinence de cette décision qui n'est plus d'actualité. Le Stade des Lumières est une réalité. Pour autant, les Lyonnais peuvent connaître, doivent connaître, en toute transparence, le coût de cette opération dans sa globalité : des premières dépenses jusqu'à celles que vous nous demanderez d'approuver demain, en passant par celles qui nous sont soumises aujourd'hui.

Même s'ils devraient être intégrés à ce total, je ne remonterai pas, Monsieur le Maire, jusqu'aux 250 millions d'euros dépensés par la collectivité pour les accès du Grand Stade. Je sais que le sujet vous chiffonne et il serait regrettable que de colère vous abandonniez votre place... J'aimerais en effet que pour une fois, Monsieur le Maire, vous puissiez apporter une réponse aux questions que nous vous posons.

Celle d'aujourd'hui est simple : le réaménagement de Gerland, suite au départ de l'Olympique Lyonnais et à l'arrivée du LOU induit des dépenses directes et indirectes, supportées par la Ville de Lyon. Quel sera le montant de ces dépenses sur ce mandat et celles qui seront engagées sur le mandat prochain ?

A titre d'exemple, j'ai commencé une liste qui donne déjà une idée intéressante des coûts induits dont je parlais précédemment :

- pour son départ du Matmut Stadium, le LOU a touché 9,7 millions d'euros HT de la part de la ville ;

- pour la perte de sa piste d'athlétisme, Lyon Athlétisme a touché 52 000 € de la Ville (12 000 € de participation aux frais de transport et 40 000 € pour compenser la perte d'activité) ;

- pour libérer les terrains numéros 4, 5 et 11 avant le terme de la convention, l'OL touchera 322 000 euros de la Ville et économisera au passage 18 mois de loyers, soit 314 000 € ;

- pour aménager une piste d'athlétisme sur le terrain n° 1, la Ville de Lyon va dépenser 800 000 € ;

- pour aménager un terrain de rugby sur le terrain n° 3, la Ville de Lyon va dépenser 1 million d'euros.

D'autres questions restent aujourd'hui en suspens ; elles auront forcément des conséquences financières pour notre ville :

- que va devenir le Stade de Vuillermet qui va être libéré par le LOU et quel sera le coût de la reconversion envisagée ?

- quel avenir pour le Matmut Stadium qui est désormais propriété de la Ville ?

- où la nouvelle piscine de Gerland sera-t-elle construite ? Quel est l'investissement envisagé et quel est le calendrier prévu ?

Autant de questions légitimes que se posent aujourd'hui les Gerlandais et les Lyonnais.

Ainsi que nous l'avons demandé en Commission, avoir une vision globale d'ensemble du devenir du Stade de Gerland et de ses abords immédiats en termes d'aménagement, comme en termes de poids financier pour la Ville de Lyon, est aujourd'hui indispensable.

Nous vous remercions, par avance, des éléments que vous voudrez bien nous communiquer.

Et puisqu'il me reste un peu de temps, Monsieur le Maire, je voulais revenir sur la réponse que vous avez faite à Elodie Roux de Bézieux concernant la communication des documents. Il est très fréquent que dans nos interventions, comme vous l'avez remarqué, nous demandions communication de documents. Je vous rappelle que c'est un droit consacré par le Code des Collectivités Territoriales et qu'il serait bien qu'en tant que Maire de Lyon vous le respectiez.

Je vous remercie.

**M. CUCHERAT Yann**, Adjoint : Monsieur le Maire, je vais répondre à quelques-uns de ces différents points.

Il me semble l'avoir évoqué à plusieurs reprises ces derniers mois et la tendance ne fait que se confirmer : avec l'arrivée du LOU Rugby et le projet de reconversion du Stade et l'évolution de la plaine des jeux de Gerland, le Stade s'inscrit plus que jamais dans le prolongement de l'esprit de « cité des sports » qui lui fut assigné à l'origine.

En outre –et c'est ce qui importe davantage à l'élu que je suis- grâce à une coopération fructueuse entre les différents acteurs sportifs évoluant sur le secteur, la Ville de Lyon est parvenue à faire en sorte que les activités sportives variées existant sur ce site soient pérennisées, quoique vous en pensiez, Monsieur Geourjon. Dans la plupart des cas, elles bénéficient même d'une amélioration des conditions dans leur exercice, en témoigne l'exemple de Lyon Athlétisme et de nos écoles qui pourront, si cette délibération est votée, bénéficier d'une toute nouvelle piste, ce que nous aurions dû, de toute façon, entériner très prochainement.

En ce sens, l'arrivée du LOU accélère le lancement de ces travaux. Je m'en réjouis et contrairement à vous, je considère ces dépenses comme un investissement pour la Ville et non pas comme une charge, quel que soit l'accompagnement que cela implique. Et ce n'est pas les 12 000 € de subvention pour la prise en charge du transport en cars des écoles d'athlétisme de Lyon à Parilly ou encore les 40 000 € votés en décembre dernier pour pallier aux difficultés éprouvées par le Club durant cette période transitoire de travaux, qui me feront penser le contraire.

Il en est exactement de même pour les travaux que nous souhaitons lancer sur le terrain n° 3. Ce terrain, l'un des derniers encore en stabilisé, se devait d'être transformé en synthétique. Cet aménagement permettra des entraînements par tous les temps et accompagnera fortement le développement du rugby amateur qui prend place sur ce site.

Au sujet des autres clubs impactés, le LOU Bridge est ravi de bénéficier désormais d'un accueil dans les locaux rénovés de l'OSL, puisque la salle Roger Gourhand est dorénavant mise à disposition de l'Association LOU Rugby. Lyon Sport Métropole a quant à lui absorbé le LOU Football, comme nous l'avions envisagé. Les entraînements de leurs équipes se feront sur la plaine des jeux de Gerland sur lesquels des courts de tennis sont également occupés par Lyon Sport Métropole que nous avons rapproché de l'Association « Fête le Mur » pour une utilisation concertée.

Je pense donc, à travers ces exemples, que nous pouvons nous féliciter de parvenir à associer les avancées du sport professionnel lyonnais au développement de notre tissu associatif local, à l'instar de l'implantation de la ligue de football sur les installations de l'ancien centre d'entraînement et de formation Tola Vologe, ce qui prouve, une fois de plus, que la Ville de Lyon demeure attentive à ce que le sport professionnel n'oublie jamais ce qu'il doit au terreau dans lequel pousse ses plus belles pépites.

L'arrivée du LOU à Gerland, au-delà d'être source de dynamisme n'est donc pas pénalisant pour les associations historiquement utilisatrices de la plaine des jeux mais par contre le départ du LOU, association de Vuillermet dans le 8<sup>ème</sup> permettra à d'autres associations de bénéficier d'un terrain supplémentaire et je pense tout particulièrement au football club de Lyon dont l'implication et le développement sont des modèles en la matière.

L'équipe pro du LOU Rugby s'entraînera prochainement quant à elle sur le terrain n°9 de la plaine des jeux, ce qui fera l'objet d'une convention d'utilisation moyennant le paiement d'une redevance du fait du statut professionnel du LOU.

Le LOU nous versera également un loyer de 300000 euros par an plus un pourcentage sur les recettes qu'ils réaliseront dans le stade conformément au bail qui nous lie.

Ajoutons à cela la fin des coûts d'exploitation et d'entretien du Stade supportés jusque-là par la ville, mais aussi et surtout, l'incalculable bénéfice d'entendre à nouveau cette enceinte mythique vibrer sous le chant des supporters, dans une enceinte en plein essor qui véhicule des valeurs s'imposant comme incontournables aujourd'hui.

De plus il convient de garder en tête le montant des investissements du LOU à Gerland : 66 millions d'euros sur la durée du bail, parmi lesquels 25 millions d'euros consentis pour l'aménagement des tribunes dès cet été et 10 millions d'euros déjà investis sur le village et les infrastructures, le centre d'entraînement et sur le rafraîchissement des loges.

L'arrivée du LOU à Gerland est donc définitivement un très bon investissement pour la Ville de Lyon et d'une manière générale, pour le sport Lyonnais dans toutes ses composantes.

Ce que je n'omettrai pas de rappeler à tous les représentants des grands stades européens que je recevrai au nom du Maire, dans nos salons ce jour à 18h30, puisque eux aussi ont été séduits par la dynamique sportive et événementielle que nous impulsions.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Chers collègues, je vous rappelle que l'Olympique Lyonnais a joué son premier match à la rentrée de l'année dernière. S'il y en avait un, dans la salle, qui aurait pu dire que le 21 janvier de l'année suivante le LOU Rugby jouerait son premier match au stade de Gerland, hors là, à mon avis, je veux bien relire toutes vos interventions de cette époque, il n'y en avait pas un qui pensait que nous arriverions à faire cela. Et nous avons réussi à le faire.

Je veux bien qu'on ait beaucoup de réticences du point de vue des Républicains, sur la façon dont nous avons réalisé le stade du Grand Montout, comme dit Monsieur Guillant. Il n'est plus l'heure de faire refaire le match, il est simplement l'heure d'accueillir les élus Républicains qui se pressent au stade du Grand Montout à chaque match pour qu'ils voient bien que c'est un lieu qui est quand même un peu animé, je vous parle des élus Républicains, je n'ai pas parlé de vous-même Monsieur Remy, je ne suis pas sûr que vous soyez totalement amateur. Si vous y êtes on peut vous faire voir. et donc aujourd'hui, nous avons à la fois un stade qui est évidemment emblématique, qui nous a permis de réaliser l'Euro 2016, et moi je n'ai jamais dit que ça ne coûtait aucun argent public.

Il est clair, que par exemple, les accès au stade ont coûté de l'argent public. Ce que j'ai toujours dit, c'est que je ne voulais pas lier les collectivités publiques à l'aléa sportif qui est évidemment toujours très grand. On peut le voir à chaque match et donc faire en sorte dans des partenariats, publics/privés, comme la plupart des villes l'ont fait, et se trouver demain à

rembourser effectivement un certain nombre de sommes si il y avait des difficultés, j'ai toujours pensé que c'était mieux que les clubs prennent cet aléa.

Je rappelle pour la réponse à vos questions, que si le stade de Gerland était resté vide, il aurait fallu le gardiennier, faire un certain nombre de travaux d'entretiens minimum et donc, en gros, un stade vide cela coute 1,8 millions d'euros par an.

Donc il valait mieux faire l'opération, où effectivement le LOU Rugby vient s'installer à Gerland, où ils investissent plus de 60 millions d'euros et dans l'opération que nous faisons, non seulement nous ne pénalisons pas les clubs sportifs amateurs mais au contraire nous leur offrons de nouveaux créneaux, ce qui fait que c'est une opération « gagnant, gagnant » gagnant pour la ville, gagnant pour les Lyonnais, gagnant pour le sport professionnel et gagnant pour le sport amateur.

Je mets effectivement aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est adopté.

**M. CUCHERAT** : Monsieur le Maire avis favorable sur tous les prochains dossiers.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les dossiers 2017/2723 et 2017/2724. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire)

---

**2017/2669 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Lyon Natation pour l'organisation du 18e Meeting National de Lyon Natation Métropole en bassin de 50 m, les 10, 11 et 12 mars 2017 à la piscine de Vaise - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat (Direction des Sports)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2017/2683 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros au Comité Départemental d'Athlétisme Rhône-Métropole de Lyon, pour l'organisation des Championnats de France Espoirs et Nationale 2, les 4 et 5 février 2017 à la Halle Diagona à Lyon 9e (Direction des Sports)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire)

---

**2017/2684 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association «FC Lyon Football» pour l'organisation du Tournoi International de Football «Top Gones», les 15, 16 et 17 avril 2017 - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association (Direction des Sports)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

(Abstention de M. BOUDOT)

---

**2017/2685 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Lyon Sport Métropole, pour l'organisation de la 36e édition du Trophée Charles Béraudier, les 14 et 15 janvier 2017 - Approbation d'une convention d'application. (Direction des Evènements et Animation)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté)

---

**2017/2696 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Lyon Basket Féminin (Direction des Sports)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté)

---

**2017/2705 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LHC «Les Lions» (Direction des Sports)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté)

---

**2017/2725 - Stade Saint-Marc, 29 rue Docteur Edmond Locard à Lyon 5e - Réalisation de deux écrans acoustiques - Opération n° 05249001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Aménagements équipements sportifs 2015-2020» - Programme 00004 Sport (Direction des Sports)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté)

---

**2017/2747 - Lyon-Rio 2016 - Soutien aux athlètes de haut niveau - Primes aux médailles - Approbation de conventions de subvention Lyon-Rio 2016 (Direction des Sports)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté)

---

**2017/2753 - Lions du Sport 2016 : Financement et partenariat privé - conventions de mécénat. (Direction des Evènements et Animation)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté)

---

**2017/2756 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Club Thalassa Lyon Plongée, pour l'organisation de la 37e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 15 janvier 2017. (Direction des Evènements et Animation)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté)

---

**2017/2759 - Attribution d'une subvention de 50 000 euros à la Fédération Française de Bridge, pour l'organisation de la 43e édition des Championnats du Monde de bridge, du 12 au 26 août 2017 - Approbation d'une convention mixte. (Direction des Evènements et Animation)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

---

**2017/2719 - Lyon 6e - Lancement des études de l'opération n° 06016011 «Forêts d'Asie» - Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012 (Direction des Espaces Verts)**

**M. GIORDANO Alain**, Adjoint : Monsieur le Maire, après LOU à Lyon, le Tapir Malais, si vous le permettez.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues,

En 1976 avait été promulguée la 1<sup>ère</sup> Loi sur l'Environnement. Malgré cette loi, 420 millions d'oiseaux ont disparu. Il fallait une nouvelle loi sur la biodiversité qui intègre la politique vertueuse de certains zoos, je dis bien « de certains zoos », c'est ce qu'a fait Barbara Pompili et je la félicite car si nous n'agissons pas, le cout de la perte en biodiversité sera de 7% du PIB pour la France.

Pour vous donner un ordre d'idée, la disparition des abeilles sauvages aurait un impact évalué par l'INRA à 150 milliards d'euros, je veux parler de leur travail sur la pollinisation pour l'agriculture dans le monde.

A Lyon, nous avons fait le choix d'agir :

D'abord, en éliminant les produits phytosanitaires dès 2005 et ainsi recréer un cercle vertueux dans la biodiversité locale, qu'elle soit animale ou végétale, et j'insiste sur ce point, car sans milieu naturel, la faune ne peut survivre et l'abeille disparaît. Notamment, j'en profite pour saluer en public Daniel Boulens qui est notre expert en la matière.

En inscrivant le jardin botanique et le jardin zoologique non plus dans une perspective d'exhibition - la cage aux ours reste un témoignage de cette époque où les considérations pour le bien-être animal et la préservation de la biodiversité n'existaient pas... - mais de protection du vivant, Lyon est devenue un refuge pour la biodiversité internationale, 14 000 espèces végétales au jardin botanique, dont 10% menacées d'extinction, 66 espèces animales au zoo, dont la moitié et on le sait pas assez, classées sur la liste rouge des espèces menacées comme les girafes récemment.

Cette politique de préservation se traduit concrètement par :

Ce que vous avez déjà vu, c'est-à-dire il y a 10 ans la création de la plaine Africaine, la 1<sup>ère</sup> du genre qui a inspiré le zoo de Vincennes (sauf que le zoo de Vincennes je le signale est payant).

Et puis, la création de la forêt d'Asie sur ce qui était l'enclos des éléphants, soit 3000m<sup>2</sup> qui permettront d'offrir un parcours immersif aux visiteurs car nous estimons que c'est par l'émerveillement, l'attention que nous pourrions intéresser les visiteurs quant aux enjeux de la biodiversité dont je parlais tout à l'heure. Que c'est par la qualité des zoos publics que nous pouvons amener les zoos privés à monter en gamme.

En effet, nous accueillerons 25 espèces animales nouvelles, sans compter les espèces végétales.

Pour rappel, et je terminerai par là, nous n'achetons pas les animaux, nous les échangeons entre zoos européens pour maintenir une diversité génétique dans les espèces, et visons à terme la réintroduction des animaux dans leur milieu naturel.

Pour rappel également, le Parc de la Tête d'Or représente le plus grand parc gratuit de France, et sans aucun doute le plus visité avec ses 3 millions de visiteurs. Le parc est le lieu le plus plébiscité par les touristes avec Fourvière et constitue un point d'attractivité phare pour notre ville.

Le parc, avec ses composantes que sont le zoo et le jardin botanique, représente un élément d'attractivité puissant et un levier formidable pour véhiculer ce message sur la biodiversité.

Le vote de ces études nous permettra de franchir une nouvelle étape.

Avis favorable de la commission sur ce dossier.

Le parc, avec ses composantes que sont le zoo et le jardin botanique représente un élément d'attractivité puissant et un levier formidable pour véhiculer ce message sur la biodiversité.

Le vote de ces études permettra de franchir une nouvelle étape. Avis favorable de la commission évidemment sur ce dossier et je vous remercie pour votre écoute.

**M. GUILLAND Stéphane:** Monsieur le Maire, après cette présentation exhaustive de M. Giordano, il manque juste une chose qui n'a pas été abordé dans son intervention. C'est le timing qui est quand même très intéressant.

Effectivement, Monsieur le Maire, après l'épisode des éléphants tuberculeux, Baby et Népal, toujours en vie à ce jour, épisode sur lequel je ne reviendrai pas, il fallait trouver un nouvel usage à cet espace du Parc de la Tête d'Or.

Comme l'a dit M. Giordano, avec la Forêt d'Asie, c'est tout un écosystème qui va être recréé, les techniciens de la Ville de Lyon ont à ce titre déployé des efforts qu'il convient de saluer, et nous nous associons aux compliments qu'a pu faire votre adjoint, les visuels qui nous ont été présentés en Commission nous ont d'ailleurs mis l'eau à la bouche, nous avons déjà hâte de pouvoir découvrir ce nouvel espace.

Pour ceci, mes chers Collègues, il faudra attendre mars 2020. Il était en effet utile de tenter de préserver deux espèces menacées en même temps, le biotope d'Asie et votre système, Monsieur Collomb.

Quoi de mieux en effet, Monsieur Collomb que de pouvoir opportunément inaugurer un tel espace en pleine campagne électorale des prochaines municipales.

Certains se souviennent de la précédente campagne municipale, le rythme des inaugurations s'était soudain accéléré à l'approche des élections. C'est de bonne guerre, me direz-vous, à moins que vous ne tentiez de m'expliquer que c'est le cycle naturel des investissements.

Certains se souviennent même qu'en 2014, vous avez inauguré à 4 reprises le Parc Blandan. Quand on aime on ne compte pas, surtout quand ce sont les Lyonnais qui payent.

Monsieur le Maire, la ficelle est un peu grosse. D'après les services, les études dureront 18 mois, plus ou moins 6 mois, la consultation des entreprises 6 mois, plus ou moins 3, et les travaux entre un an et 18 mois, soit une ouverture au public entre mars 2020 et juin 2021.

Ce qu'ont bien compris les services, Monsieur Collomb, c'est que quels que soient les aléas du projet, la date de l'inauguration était fixée.

Ce qu'ont bien compris les Lyonnais, Monsieur Collomb, c'est qu'une fois encore, vous assurez votre communication politique avec leur argent.

Nous regrettons pour le moins, cette façon de procéder et espérons qu'un aménagement à marche forcée ne mettra pas en cause la pérennité de ce projet.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Qu'y-a-t-il à dire après de telles interventions ! Sortir son mouchoir et pleurer ! Peut-être, mais c'est tout.

(Rires.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

## COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

---

### **2017/2670 - Approbation d'un contrat de coproduction de l'exposition Los Angeles – A Fiction, présentée au Musée d'art contemporain du 10 mars au 9 juillet 2017 (Direction des Affaires Culturelles)**

**M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur** : Monsieur le Maire, cette première délibération concerne un contrat de coproduction de notre Musée d'Art Contemporain qui a monté un projet avec L'Astrup Fearnley Museum of Modern Art en Norvège, consacré à la scène de création contemporaine de Los Angeles et qui se déroulera du 10 mars au 9 juillet 2017.

**M. LE MAIRE** : Madame Nachury...

**M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint** : Passionnée par l'art contemporain, j'en suis sûr.

**Mme NACHURY Dominique** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je distrais quelques minutes du sujet porté par cette délibération qui concerne le Musée d'Art Contemporain pour reprendre le feuilleton du Musée des Tissus.

Monsieur le Maire, pendant longtemps, pour le Musée des Tissus, vous avez dit « jamais, jamais ».

Lors du dernier Conseil municipal, vous avez lancé un sibyllin : « on y travaille, on y travaille ».

Et depuis vous avez évoqué des pistes d'avenir pour les collections et notamment un accueil dans le cadre d'un pôle muséal.

Cette piste, vous l'avez évoquée en dehors du groupe de travail mis en place certes par l'Etat et associant tous les acteurs accompagnés par un conseil.

Je ne doute pas que vous allez vous-même ou votre représentant, participer aux prochains travaux en présentant votre proposition et en respectant et en acceptant le rôle et les positions de chacun des acteurs et financeurs.

Parce que, mais c'est une mauvaise pensée et j'espère la regretter très rapidement, on pourrait craindre que vous ne saisissiez les réserves ou difficultés pour faire porter la responsabilité d'une fermeture par d'autres que la Ville et la Métropole. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas mon genre, Madame Nachury ! Je prends toujours mes responsabilités .Mais j'indiquerai évidemment après discussion avec nos partenaires quelles

sont nos propositions, comment faire pour que ce Musée des Tissus qui n'a jamais, aujourd'hui, connu le succès grandissant, et ce n'est que devant la menace de la fermeture qu'il connaît le plus grand succès. Nous ferons un certain nombre de propositions de manière à ce qu'il n'ait plus une fréquentation minimaliste, mais une fréquentation maximum, parce qu'effectivement, les collections qu'il recèle, aujourd'hui un peu cachées, le méritent totalement.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2017/2680 - Demandes de subventions de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes (DRAC) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour les expositions et activités 2017 du Musée des Beaux-Arts, Musée d'Art Contemporain, Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, Musées Gadagne et le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (Direction des Affaires Culturelles)**

**M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur :** Il s'agit là des demandes de subventions habituelles de fonctionnement auprès de la DRAC pour l'ensemble de nos musées. Avis favorable de la Commission bien sûr.

**M. BROLIQUIER Denis,** Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, Mme Nachury a raison, comme souvent. La grande surprise de ce début d'année, c'est la résolution que vous avez prise, d'enfin daigner vous intéresser au devenir du Musée des Tissus. On aimerait voir, en ce revirement, une bonne nouvelle, mais permettez-moi d'avoir des doutes.

Des doutes nourris par votre stratégie pour le moins insondable depuis le début de ce dossier. Vous avez pendant des mois refusé d'engager la Métropole et la Ville de Lyon annonçant à plusieurs reprises que pas un euro ne serait investi par ces dernières. Vous avez même affirmé que c'était au privé, puis à l'Etat d'intervenir, car les collectivités que vous présidez n'en avaient pas les moyens.

Par ailleurs, on peut dire que vous avez pratiqué le service minimum auprès des ministères de la Culture et de l'Industrie alors même que votre nouvel meilleur ami Emmanuel Macron, était ministre. Je ne parle pas du rendez-vous que j'ai obtenu au Cabinet du ministre et que vous avez fait annuler. Non, je parle de votre détermination à vous hâter de ne surtout rien faire. Combien de temps vous a-t-il fallu pour interpeller les ministres de la Culture successifs ?

Vous êtes même allé jusqu'à refuser de vous mettre à la table des négociations organisée par le Préfet, laissant ainsi pourrir la situation, alors même que l'Etat, la Région et l'interprofession, eux, cherchaient des solutions et s'engageaient financièrement, ce que vous avez finalement été contraint de faire aussi, mais a minima.

Aujourd'hui, tout à coup, en marge de toute réflexion collective, vous sortez du chapeau un projet de création d'un pôle muséal métropolitain destiné à récupérer les collections du Musée des Tissus. Un projet conçu à l'insu de tous ceux qui travaillent depuis des mois sur le devenir de ce dossier. Vous voyez qu'il y a de quoi s'interroger sur votre détermination à sauver nos musées.

D'ailleurs, je dis « nos Musées » mais dans votre projet, il n'est à aucun moment question du Musée des Arts décoratifs. S'inscrit-il dans ce pôle muséal métropolitain ou imaginez-vous qu'il revient de droit à la Ville, via le Musée des Beaux-Arts ou de Gadagne ? Quant au Musée des Tissus, vous semblez le réduire à de simples collections que l'on peut balloter sans égard d'un établissement à l'autre. Or, il est bien plus que cela. Les collections,

les expositions, le centre de documentation, l'atelier de restauration participent ensemble à l'histoire et à l'ADN de notre Ville ainsi qu'à ses savoir-faire. Les chercheurs et artistes, nationaux et internationaux, font de ce lieu une référence inégalée au monde, dans lequel ils viennent puiser pour faire avancer la recherche et la création. Ce patrimoine contribue au rayonnement du territoire lyonnais, ne l'oublions jamais.

Dans votre projet, Monsieur le Maire, que devient le propos culturel et scientifique autour des Arts décoratifs décliné par nos musées et qui fait justement la spécificité de Lyon ? Le Musée des Confluences est destiné à illustrer l'homme dans son environnement. Nous sommes un peu loin du sujet. Comment intégrer et mettre en valeur ses collections du Musée des Tissus ? Qu'advient-il ensuite du pôle de compétences mondial que je viens d'évoquer ? Prenons l'atelier de restauration, il est indispensable à la conservation même des pièces. Vous serez contraint d'en reconstituer un autre. Cela est-il prévu ? Où ? Comment ? Que faites-vous également des 70 000 références du centre de documentation ? Où seront-elles stockées ? Qui en assurera le transfert, la gestion, la conservation ? Resteront-elles accessibles au public comme c'est le cas aujourd'hui ?

Que de questions avant même d'avoir abordé le sujet des collections. et bien parlons-en justement des collections. Le Musée des Confluences dispose-t-il des 2 000 m<sup>2</sup> nécessaires pour les accueillir ? Leur transfert est a priori à la charge du propriétaire. la CCI assurera-t-elle le déplacement de l'ensemble des pièces ? Qui va se charger de ce transfert ? A raison d'un minimum de 10 minutes par œuvre –et c'est vraiment un minimum- combien de temps et de personnel faudra-t-il pour déplacer 2 500 000 pièces ? Sans compter que certaines pièces ne pourront être déplacées sans être restaurées. Par ailleurs, la loi impose une obligation de récolement en cas de transfert. Pour votre information, le récolement est l'action de vérifier que toutes les pièces des collections sont inventoriées et qu'à l'inverse, toutes les pièces inventoriées sont présentes dans les collections. Là encore, imaginez le travail, imaginez le temps nécessaire !

Enfin, qui prendra en charge ces collections au Musée des Confluences ? Les équipes de ce beau Musée ont-elles l'expertise technique nécessaire pour gérer ces collections ? Car dans le cas contraire, cela nécessitera des recrutements avec haut niveau de qualification.

Enfin, qu'en sera-t-il, des bâtiments ? Vous avez d'ores et déjà annoncé à la presse, la vente pure et simple de l'Hôtel de Villeroy qui pourtant, à notre connaissance, ne vous appartient pas. On ne doute pas que ce magnifique site aiguise bien des convoitises... Le voir partir en vente à la découpe serait un crève-cœur pour les Lyonnais. Mais quid de celui de Lacroix-Laval, auquel les collections du Musée des Arts décoratifs sont juridiquement liées ? Dissocier les deux va là encore nécessiter des travaux. De plus, si le Musée des Arts décoratifs reste en ces lieux, cela impose une remise aux normes complète des bâtiments.

Enfin, qu'advient-il de l'équipe en place qui malgré tout tient la barre et maintient une activité des musées quasi-héroïque au regard de la situation ? Trouvera-t-il sa place dans votre nouveau projet ?

Au vu du nombre de questions qu'induit votre projet, un coût financier important est inévitable. Alors, sur le fond, nous nous félicitons de votre revirement. Nous nous félicitons d'apprendre que vous avez finalement décidé de ne plus faire cavalier seul. Et, croyez bien, Monsieur le Maire, nous nous réjouissons sincèrement de votre projet si nous avons l'assurance qu'il dessine un avenir pérenne et à la hauteur du rayonnement de notre patrimoine mondialement reconnu. Mais à ce jour, ce n'est malheureusement pas notre sentiment et nous continuons d'être inquiets pour notre Musée des Tissus.

**M. LE MAIRE** : Merci Monsieur Broliquier. Je sais que vous êtes de nature inquiète ! Je me souviens pour l'Hôtel-Dieu, vous étiez déjà inquiet ! Je n'ai pas vu beaucoup de projets dans votre arrondissement pour lesquels au départ, vous n'étiez pas inquiet ! Vous

voyez, moi je suis au contraire– j’essaie- optimiste le plus possible. Je me dis que l’on peut toujours arriver à résoudre les difficultés ,même si elles sont importantes. Donc j’essaie ! Au départ, je me dis que je n’ai pas besoin de m’en occuper, il y a tellement de gens qui s’en occupent, que cela va se résoudre comme ça ,de manière quasi-spontanée.

Alors, il est vrai que je n’ai pas fait le calcul pour savoir si pour déménager toutes les œuvres en dix minutes, cela serait prêt pour l’inauguration en 2020. Mais bon, on va faire le calcul : quand il n’y aura plus que cela à faire, le plus gros sera alors réglé !

Alors aujourd’hui, nous travaillons bien évidemment avec toutes celles et tous ceux qui peuvent avoir une part de responsabilité et ceux qu’on appellera aussi à financer, puisqu’il y a tellement de gens qui sont effectivement en empathie avec ce musée que je ne doute pas qu’ils participent à ce que nous proposerons.

Donc on en parlera ! On a commencé déjà à en parler à la Chambre de Commerce et d’Industrie, au représentant de l’Etat, à celles et ceux qui sont le plus profondément engagés dans ce que représente aujourd’hui l’industrie textile sur, non seulement l’agglomération lyonnaise, mais dans la région Rhône-Alpes et même au niveau national. Donc voilà on va continuer à essayer de réfléchir.

Moi, j’aime bien annoncer les choses lorsqu’elles sont totalement finalisées, plutôt que de me lancer dans des descriptions comme cela à l’avance. Donc, si tout va bien, on vous fera un certain nombre de propositions et puis après, le Conseil municipal de Lyon, la Métropole de Lyon, dans leurs instances délibératives, verront effectivement si les solutions qu’on leur propose ont leur agrément.

Donc, voilà ce que je peux dire aujourd’hui sur le dossier, qui je vous le rappelle portait sur les activités du Musée de l’Imprimerie et des autres musées, Gadagne, etc...

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n’y a pas d’opposition ? Elles sont adoptées.

---

## **2017/2681 - Approbation d’une convention cadre entre la Ville de Lyon et l’Institut Lumière pour l’année 2017 (Direction des Affaires Culturelles)**

**M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur** : Nous vous soumettons une convention cadre entre la Ville de Lyon et l’Institut Lumière pour l’année 2017. Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, quelques mots rapides sur cette convention avec l’Institut Lumière.

Vous le savez, l’Institut Lumière est particulièrement cher à mes yeux, et ce pour trois raisons principales.

La première, est qu’il fait, sous la houlette de Bertrand Tavernier et de Thierry Frémaux, flotter très haut les couleurs de notre ville ;

La deuxième, est qu’il participe -avec la Maison de la Danse- à la fierté de tout le 8<sup>e</sup> arrondissement ;

La troisième est que même si vous en aviez l’idée, le transfert du hangar du premier film à la Confluence semble difficilement envisageable... et pas uniquement pour des raisons financières.

Deux points que nous souhaitons aborder : les perspectives de développement de l’Institut et l’aide actuelle que notre collectivité lui apporte sur son fonctionnement, même si ce sujet a déjà été évoqué tout à l’heure lors de l’intervention de Laurence Balas.

Sur les perspectives de développement, vous écriviez dans votre projet municipal en 2014 (page 274), je vous cite : « Nous engagerons une réflexion sur l'extension de l'Institut Lumière, dans le cadre de partenariats publics-privés, afin de créer une Cité du Cinéma dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. » Nous n'avons pas vu grand-chose à ce jour en la matière. Concrètement, la réflexion a-t-elle été réellement engagée ou le sera-t-elle en décembre 2019 ? Quel est le calendrier que vous vous donnez pour cette extension ?

Je suis d'ailleurs prêt à ce titre, Monsieur le Maire, en tant qu'élu du 8<sup>e</sup> arrondissement, à vous apporter tout mon soutien : cette extension de l'Institut Lumière faisait également partie de notre programme et je pense que c'est indispensable pour son rayonnement futur.

Sur l'aide actuelle apportée, nous nous étonnons de la baisse de la subvention, objet de cette convention, de 580.000 € à 480.000 €. Même si les contraintes budgétaires qui valent peut-être à notre Adjoint, quelques insomnies, doivent être appliquées à tous, il convient néanmoins d'être juste.

Si l'on compare cette baisse à celle qui affecte, prenons un exemple au hasard, celle des Nouvelles Subsistances, on constate que tout le monde est à la même enseigne : le tarif, c'est -100.000 € et c'est le même pour tout le monde.

Pour l'Institut Lumière, cette baisse représente 17 % de la subvention versée l'année dernière... pour les Subsistances, c'est 6 % ! Pourtant, l'Institut est plutôt en pointe dans la recherche de financements extérieurs en dehors de notre collectivité.

Notre Collègue, Laurence Balas, vous a fait part en début de Conseil, de nos doutes sur la façon d'utiliser les recettes Casino. Si d'aventures, vous comptez relever la subvention de l'Institut, en piochant sur l'enveloppe de 200.000 € du fonds Casino, cela se fera nécessairement au détriment des associations culturelles qui en bénéficiaient jusqu'alors. Qu'en est-il ?

Pour être sincères, Monsieur le Maire, nous avons -mais c'est somme toute assez fréquent- plutôt du mal à comprendre votre logique.

Même si en 2016, les Subsistances ont, bien aidées par la Chambre Régionale des Comptes, fait de nombreux efforts pour faire rayonner Lyon de par le monde, il ne nous semble pas logique que vous réserviez à cette structure un meilleur traitement que celui de l'Institut Lumière.

Je ne sais pas vous, Monsieur le Maire, mais moi, je préfère voir dans la presse le nom de la Ville de Lyon associé à celui de Clint Eastwood, de Quentin Tarantino ou de Catherine Deneuve.

Pour autant, en bon Socialiste que vous êtes toujours, vous préférez pénaliser les bons élèves et encourager les mauvais. Ce n'est pas notre choix !

**M. LE MAIRE :** Merci Monsieur Guiland, vous suivez quand même les débats ? On a expliqué tout à l'heure, que comme aurait dit Mme Balas, ce n'était pas de l'argent, elle appelait ça » une cagnotte ,« donc on ne prive personne puisqu'on va puiser dans la cagnotte qui aujourd'hui n'est pas utilisée ,pour compenser la baisse des dotations.

J'aime bien répéter, mais deux fois dans le même Conseil, cela finit par devenir difficile ! A la troisième fois, cela va être compliqué !

Pour le reste, vous aussi vous verrez, comme Saint-Thomas. Vous savez, à un moment donné, il peut y avoir des conversions quand on voit tout d'un coup, on ne voit que ce que l'on croit, puis à un moment donné, hop, c'est là !

Je mets aux voix et vous verrez si la page 274 a bien été cochée !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2017/2699 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 82.000 euros (Direction du Développement Territorial)**

**M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur :** Dans cette délibération, nous présentons les subventions au titre de la lutte contre les discriminations pour une première tranche pour l'exercice 2017. Un montant de 82.000 €. Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. BOUDOT Christophe,** Conseiller municipal : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, décidément dans cette assemblée, les rapports de ce genre se suivent et se ressemblent...

Oh, certes, le montant de la subvention n'est que de 62.000 € vous allez me dire, mais ce montant s'ajoute à d'autres chaque année !

Il y a cinq mois, lors d'un autre rapport sur le sujet, je vous avais rappelé la manipulation idéologique, de l'aveu même de son co-fondateur, de l'Association socialiste SOS Racisme.

Cette association et d'autres, sévissent encore aujourd'hui et vous continuez toujours à les subventionner grassement.

Vous êtes fidèle à votre logique, cette logique essentielle de maintien du réservoir électoral ancien. Je parle du réservoir électoral ancien, puisque votre réservoir national nouveau se droitise quelque peu...

Il y a SOS Racisme, mais il y a aussi la CIMADE, par exemple...

Cette association d'aide et de soutien aux immigrés clandestins, milite ouvertement et à plein temps, contre la stricte et pleine application des lois de la République, notamment en matière de droit d'asile, de reconduction à la frontière ou en matière d'arrêtés d'expulsion...

C'est une association officielle d'aide aux clandestins. Financer ce genre d'association avec nos impôts est un mauvais coup porté à nos compatriotes les plus fragiles.

Monsieur le Maire, chacun reconnaît votre dynamisme et vos réussites incontestables en matière de développement économique, peu de maires en France, j'en conviens, peuvent vous disputer cette réussite, mais vos politiques sociétales sont beaucoup plus contestables.

Financer l'antiracisme est toujours une provocation, car il est politique et il est toujours à sens unique, souvent éloigné d'ailleurs de l'intérêt général.

Dans deux jours, sortira le livre de M. Georges Bensoussan, que l'on avait découvert il y a quinze ans, quand il avait publié un autre livre : « Les territoires perdus de la République. »

Dans son nouveau livre, il dénonce cet antiracisme dévoyé qui a fait taire le peuple français... et imposé une société multiculturelle qui est par nature une société multi conflictuelle.

Le constat effroyable qu'il fait dans son livre de cette nouvelle France, imposée par des élites aveugles, s'appuie en effet sur un refus de reconnaître et d'affronter la réalité. Ce refus est imposé par l'antiracisme d'aujourd'hui, antiracisme stipendié et moralisateur.

Aujourd'hui, celui qui n'est pas un thuriféraire de cette immigration sauvage, de cette déferlante migratoire qui bouleverse nos vies et nos équilibres culturels est forcément un populiste, est forcément un raciste. C'est admis, c'est même recommandé pour être élu dans les grandes villes et pour y faire carrière.

Et bien, je ne suis pas d'accord, Monsieur le Maire, et apparemment, je ne suis pas le seul.

Aujourd'hui, vous continuez aveuglément à financer l'anti racisme, cet anti racisme aujourd'hui complètement dévoyé.

L'ouvrage de M. Bensoussan intitulé « La France soumise » est très intéressant, Monsieur le Maire. Je vous l'aurais bien amené aujourd'hui mais il ne sort que dans deux jours.

Néanmoins, comme nous avons appris par la presse que vous étiez un peu gêné financièrement en ce moment, je veux bien vous l'offrir, ce sera mon cadeau de la nouvelle année.

Je vous remercie.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération revient tous les ans et c'est fort bien puisque ces subventions incarnent les valeurs qui animent nos politiques : la défense et le renforcement des droits des habitants, les libertés, la recherche de l'égalité, de la solidarité, bref de la fraternité.

Les associations ici subventionnées couvrent les droits des personnes homosexuelles, des personnes étrangères, des personnes emprisonnées, des personnes victimes de sectes, des personnes, c'est-à-dire des êtres humains dans leur variété. et avec l'Association Ebulliscience, notre subvention favorise aussi l'accès des garçons et des filles à une orientation vers les matières scientifiques qu'ils –et surtout elles- ne s'autorisent pas assez. Le moins que l'on puisse dire est que travailler aujourd'hui contre les diverses formes de racisme, contre le rejet ou la peur de l'autre et contre les stéréotypes est d'une grande nécessité.

Notre groupe Lyon Gauche Solidaires se réjouit de voir que le niveau des subventions de la Ville de Lyon voté ce jour reste le même qu'en 2016, quand d'autres collectivités diminuent ou même suppriment leurs subventions.

Notre groupe s'élève en particulier contre la suppression de la subvention de la Région au festival Ecrans mixtes que la Ville de Lyon continue de soutenir ce jour, bien heureusement. Ce festival de cinéma est d'une grande qualité artistique, présentant depuis 7 ans des films et documentaires souvent magnifiques. Ce festival réunit un public nombreux, varié, avec des cinéphiles et/ou des militants, des personnes homosexuelles, mais pas que. Mais ce festival doit avoir le défaut pour M. Wauquiez et Mme Verney-Carron de parler et de faire parler de l'homosexualité et de la transsexualité.

Je rappelle que de trop nombreux jeunes homosexuels sont encore mis à la rue par leur famille ou que des personnes homosexuelles sont encore parfois attaquées physiquement dans la rue. Comme cette suppression du soutien historique de la Région concerne les trois festivals LGBT de la Région à Lyon, Grenoble et Saint-Etienne, notre groupe considère que cela ne s'explique que par un choix politique signifiant et donc discriminatoire.

Plus largement, on peut dire aussi que la réduction de l'engagement de la Région sur la politique culturelle dans les quartiers en difficultés est aussi inquiétante et ne favorisera pas le vivre ensemble dont nous avons tant besoin : nombre de troupes de théâtre, par exemple, font dans ces quartiers un travail quotidien avec les habitants (en particulier, des femmes, des jeunes filles, des jeunes hommes), travail de réflexion sur la société, d'accès à des pratiques artistiques diverses, d'ouverture aux autres. Or, c'est tout un ensemble –associations subventionnées ce jour par la Ville et initiatives culturelles et artistiques dans les quartiers en politique de la ville- qui triCôte jour après jour le lien social et que le comportement de la Région affaiblit.

Lyon peut s'enorgueillir d'une histoire (rappelée en début de ce Conseil) faite de résistance et d'humanisme heureusement partagée par l'écrasante majorité de notre population. Notre groupe souhaite vivement que notre engagement perdure avec force : c'est tout à notre honneur.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot vote contre)

(Abstentions de M. Lafond et de Mme Bauguil)

(Abstentions : MM. Guillard, Bérat, Blache, David et Mmes Balas, de Lavernée, Sangouard)

Les autres élus votent pour.

---

**2017/2746 - Approbation d'une convention cadre d'objectifs triennale entre la Ville de Lyon et l'Association de gestion de la Villa Gillet pour 2017-2019 (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

---

**2017/2709 - Approbation d'une convention d'objectifs triennale entre la Ville de Lyon et l'Association Les Nouvelles Subsistances (Direction des Affaires Culturelles)**

**M. KEPENEKIAN Georges, Rapporteur** : Nous en venons à cette convention cadre d'objectifs triennale entre la Ville et la Villa Gillet et aussi par ailleurs avec l'Association Les Nouvelles Subsistances.

Si vous m'autorisez, Monsieur le Maire, quelques commentaires sur ces deux structures avec lesquelles nous avons largement retravaillé au cours de l'année écoulée.

J'ai bien entendu tout à l'heure que les Subsistances étaient moins pénalisées que l'Institut Lumière. Il faudra retravailler un peu la question puisque c'est 400 000 € qu'on a enlevé sur ce mandat aux Subsistances... Ce laboratoire où il serait bon, Monsieur Guillard, que vous veniez au moins une fois pour voir et ne pas penser qu'il n'y a que Clint Eastwood, aussi grand qu'il soit, qui mérite votre attention... et nous avons travaillé à rendre le projet artistique plus lisible auprès du public.

Le taux de fréquentation des salles est passé à 85 % aujourd'hui, sur des jauges de 80 à 240 places, avec des tarifs volontairement bas.

De plus en plus de partenariats positionnent ce lieu comme un lieu de ressources. Je ne vais pas vous les énoncer. Je reste à votre disposition. Et ce programme resserré avec une nouvelle ligne vers les outils numériques et pour nous important.

Plus précisément :

- l'organisation d'un comité de suivi deux fois par an avec l'ensemble des partenaires est mise en place ;

- la révision des statuts a été mise en œuvre ;

- la production d'un rapport d'activité détaillé bien présent est à votre disposition ;

- la mise en place d'une procédure transparente de sélection des artistes accueillis en résidence ;

- l'application de la convention collective du secteur ;

- plus de transparence sur le projet artistique ;

- un changement profond de l'organisation comptable.

En somme, une partie des choses que nous avons engagées, d'autres que la CRC nous a demandées. C'est donc vers une nouvelle dynamique que nous nous orientons avec ces nouvelles Subsistances et nous en sommes, moi qui fréquente ce lieu régulièrement, ravis.

Sur la Villa Gillet également, même si la Ville de Lyon n'est pas la première prescriptrice en termes de budget, le projet artistique s'articule autour de trois temps forts : » la chose publique « définissant le rapport au monde » ,les assises internationales du roman« qui restent la place centrale et »le fait urbain« avec un festival local qui portera sur les questions d'urbanité.

L'Association a restructuré l'équipe avec un licenciement de sept permanents, la baisse des hauts salaires, à commencer par celui du directeur, et je crois pouvoir dire que le comité de suivi deux fois par an avec l'ensemble, là aussi, des collectivités et de l'Etat ont permis la révision des statuts, de nouveaux membres du CA (12 membres ont été élus récemment), une production là encore de rapports d'activité, une meilleure connaissance du public et bien entendu, l'application de la convention collective, la mise en place enfin de nouvelles modalités d'occupation du bâtiment Villa Gillet qui va du coup assumer la paye d'une location comme l'ensemble des autres acteurs.

En un mot, sur ces deux structures, je pense que le travail que nous avons mené au cours de cette année nous donne satisfaction. Je suis sûr que l'une et l'autre de ces associations et de ces structures font partie du développement et de la création dans notre ville et que nous allons essayer de continuer à renforcer leur présence dans notre cité.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous sommes satisfaits que soient prises en compte dans les deux conventions adoptées ce jour avec les Nouvelles Subsistances et la Villa Gillet, de nombreuses interrogations portées par les élus de notre assemblée mais aussi au sein du Conseil régional, entre autres des élus de notre groupe écologistes.

Beaucoup de remarques de la Chambre Régionale des Comptes ont été prises en compte dans ces deux conventions cadre. Cela va permettre à ces deux structures de fonctionner avec plus de transparence et de continuer à jouer un rôle important dans le domaine culturel à Lyon : pour la création artistique, l'expérimentation, l'accueil d'artistes en résidence pour les Nouvelles Subsistances, comme lieu important de vie intellectuelle et littéraire de réflexions et d'échanges à Lyon pour la Villa Gillet.

Parmi les points importants qui vont permettre plus de transparence et un meilleur suivi pour notre ville, on peut citer la mise en place d'un comité de suivi, la définition d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer le résultat. Le versement de 50 % de la subvention au début de la convention et des 50 % restants suite à la transmission de documents de bilan est une démarche attendue dans le cadre de l'évaluation.

Pour les Subsistances, la mise en place d'une procédure transparente de sélection des artistes accueillis en résidence était elle aussi largement réclamée.

Nous pensons que ce suivi devrait être semestriel pour les deux structures avec, à chaque comité de suivi, un bilan des réalisations et une présentation des indicateurs attendus et qu'il nous faut faire preuve d'une grande vigilance sur ce suivi. Il serait intéressant, toujours en termes de transparence, que les élus municipaux de la Commission Culture soient informés des bilans d'activité annuels de ces deux structures.

En ce qui concerne l'élargissement des Conseils d'Administration, il n'y a pas d'information très précise concernant les nouvelles personnes ajoutées. La présence d'usagers, issus de différents publics, nous paraîtrait être une démarche d'ouverture intéressante pour les associer à la définition de la programmation culturelle de ces associations.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : [...] la baisse des subventions de la ville pour les Subsistances et pour la Villa Gillet (puisque la location des lieux induit de fait une baisse des

subventions) a impliqué pour les associations de repenser leurs projets artistiques avec plus d'ouverture vers les différents publics et plus de lisibilité. Cela a permis aussi une réflexion sur l'utilisation des moyens et aller vers un fonctionnement plus sobre et contrôlé ce qui est appréciable.

Je vous remercie de votre attention et nous voterons ces deux délibérations.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. BOUDOT vote contre les deux rapports)

---

### **2017/2671 - Approbation du protocole financier tripartite entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon pour l'année 2017. (Direction des Affaires Culturelles)**

**Mme PICOT Myriam**, Maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération 2017/2671 concerne le protocole financier tripartite entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon pour l'année 2017.

Le protocole définit les conditions et modalités des engagements respectifs des deux collectivités territoriales membres du Syndicat de gestion : la Ville de Lyon et la Métropole, qui s'est substituée au département en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014.

La contribution de la Ville faisait auparavant l'objet d'une revalorisation forfaitaire de 1,2 % pour tenir compte de l'évolution de la masse salariale, qui représente 92 % des dépenses du conservatoire.

En 2017, pour participer aux nécessaires marges de manœuvre tout en évitant de mettre en difficulté l'établissement, la contribution de la Ville progresse de 0,7%. A cette contribution (7 378 623 €) s'ajoutent la subvention versée pour les interventions en milieu scolaire (892 830 €) et la mise à disposition des beaux.

La contribution de la Métropole (1 719 907 €), qu'aura votée à la séance du conseil métropolitain du 6 mars 2017, fera l'objet d'une baisse limitée à 3 %, alors que les autres subventions de la Métropole ont diminué en cette année 2017 de 6 %.

Ce soutien de la Ville comme de la Métropole se conjugue avec le retour de l'Etat dans le financement du Conservatoire. En effet, l'Etat, qui avait progressivement supprimé ses crédits entre 2012 et 2014, s'est à nouveau engagé, à la hauteur de 260 000 € fin 2016, montant qui sera à minima reconduit en 2017.

Dans ce contexte financier, je voudrais saluer l'excellence de cet établissement, véritable centre de ressources pour les nombreux établissements associatifs et communaux de la Ville et de la Métropole.

Avis favorable de la commission

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. KEPENEKIAN ne prend pas part au vote)

**M. LE MAIRE** : Monsieur Képénékian, tous les autres dossiers

---

**2017/2672 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Télérama pour l'organisation à Lyon du week-end Musées Télérama les 18 et 19 mars 2017 et d'une convention de partenariat pour la participation à la Plateforme internet de Télérama Sorties (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2673 - Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteurs pour le catalogue de l'exposition «Les jours sans. Alimentation et pénurie en temps de guerre», présentée du 12 avril 2017 au 28 janvier 2018 par le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (Direction des Affaires Culturelles) (rectificatif/voir en annexe)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2674 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse, pour la mise en voix de partitions de la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre de l'exposition «Les jours sans. Alimentation et pénurie en temps de guerre» (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2675 - Gratuité d'accès pour les étudiants et le personnel de l'IUT de l'Université Lyon 3 lors de la nocturne organisée par le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, le 9 février 2017, de 18h00 à 21h00, dans le cadre d'un partenariat (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2676 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Compagnie Michel Hallet Eghayan, Spirito et Espace Pandora, pour un montant global de 180 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2677 - Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés «Scènes découvertes», «Scène de Musiques Actuelles» et «Scènes de proximité», dans le cadre d'un réseau de lieux de production et de création, pour un montant global de 504 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturelle et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions cadre (Direction des Affaires Culturelles) (rectificatif/voir en annexe)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2678 - Approbation d'une convention d'objectifs quadriennale pluripartite entre la Ville de Lyon, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Théâtre de la Croix-Rousse pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2682 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation Bullukian, pour organiser un concert gratuit de l'Orchestre National de Lyon le 25 janvier 2017 (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2687 - Approbation d'une convention de partenariat et de mandat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et la Société Navig'Inter pour la mise en place d'une proposition couplée croisière / visite au Musée pour les groupes touristiques et scolaires (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2688 - Approbation d'une convention d'objectifs quadriennale pluripartite pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, entre la Ville de Lyon, l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la SCOP SARL Les Trois Huit - Compagnie de théâtre (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2689 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône, pour l'organisation des Chantiers de la Création Musicale pour l'année scolaire 2016-2017 (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2698 - Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et la Maison de la Danse pour une durée d'un an. (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2701 - Approbation d'un contrat de coproduction entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Association Institut Lumière pour les manifestations réalisées dans le cadre du festival Lumière 2016 et d'une convention de partenariat pour les ciné-concerts du 19 janvier, 12 mars, 13 avril, 8, 9 et 10 juin 2017 (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2706 - Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'Association Lyon BD Festival, concernant l'exposition «bande dessinée : l'art invisible », du 14 avril au 20 septembre 2017 (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2732 - Programmation Fête des Lumières 2016 - Subvention à une association. (Direction des Evènements et Animation)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2736 - Approbation du contrat entre la Ville de Lyon / Service archéologique et Mmes J. Colombe et C. Jaillard pour la réalisation de la fouille archéologique de la chapelle Notre-Dame / Ile Barbe à Lyon 9e (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2739 - Approbation d'une convention de parrainage établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et le Progrès, dans le cadre de l'exposition «Matisse. Le Laboratoire intérieur» présentée du 2 décembre 2016 au 6 mars 2017 (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2745 - Approbation d'une convention d'objectifs annuelle entre la Ville de Lyon et la SAS Théâtre Permanent (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2750 - Approbation de quatre conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, la société Radio France, la SARL EG Active - Jazz-Radio, l'Association RCF Lyon et JC Decaux et d'une convention de mécénat entre**

**la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Télérama dans le cadre de la saison 2016-2017 (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2757 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'Association Quais du polar, pour l'organisation de la 13e édition du festival «Quais du polar», les 31 mars, 1er et 2 avril 2017 - Approbation d'une convention d'application. (Direction des Evènements et Animation)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2760 - Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumières - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et la Ville de Saint-Gervais Mont-Blanc, pour le projet «Fête des Lumières de Saint-Gervais Mont-Blanc», du 25 décembre 2016 au 1er janvier 2017. (Direction des Evènements et Animation)**

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

---

**2017/2763 - Fête des Lumières 2016 - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel. (Direction des Evènements et Animation)**

**M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur** : avis favorable de la commission

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition : adopté

M. BOUDOT vote contre les rapports 2017/2672, 2017/2746

(Abstention de M. BOUDOT pour les rapports 2017/2677 et 2017/2678)

---

**2017/2744 - Approbation du protocole financier trisannuel 2017-2019, entre la Ville de Lyon et l'EPCC Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)**

**Mme PICOT Myriam, rapporteur** : avis favorable de la commission

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. KEPENEKIAN ne prend pas part au vote)

---

#### **COMMISSION IMMOBILIER BATIMENTS**

---

**2017/2686 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire consentie à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit du «Groupement d'intérêt Public - Maison de la Veille Sociale du Rhône» de locaux situés 246, rue Duguesclin à Lyon 3e - EI n° 03049 (Direction de l'Action Sociale -)**

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

**Mme AIT MATEN Zorah, rapporteur** : avis favorable de la commission Monsieur Le Maire

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, évidemment, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire approuve la mise à disposition pour la Maison de la Veille Sociale du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment situé au 246 rue Duguesclin. Ce dossier nous permet d'aborder un sujet très important : le mal et le non logement.

Le week-end dernier un gymnase a été ouvert pour accueillir les moins bien lotis des lyonnais, ceux pour qui le logement paraît une utopie. Ces dernières années, la population des gens qui vivent dans la rue a changé. Maintenant il y a des familles, des enfants en bas âge, mais aussi des personnes âgées, des travailleurs pauvres, ainsi que des personnes mises au banc de la société. On est loin des images d'Epinal des années 60 ou 70 sur les sans logement.

Aujourd'hui, des dizaines de personnes qui travaillent -qui autrefois avaient les moyens de se loger- se retrouvent dans l'incapacité de se payer un toit, même le moins confortable qu'il soit. Monsieur Le Maire, mesdames et messieurs les conseillers il y a urgence.

Sur certains sujets et dans ce cas précis, nous devrions être capables de tous nous mettre autour d'une table : politiques, associatifs et toute personne de bonne volonté et de chercher ensemble des solutions, d'apporter chacun nos connaissances, nos savoirs, nos expertises mais aussi nos réseaux. Je ne peux pas concevoir qu'il existe dans cette pièce une seule personne qui ne soit pas scandalisée que dans un pays riche et moderne comme la France, que dans une grande ville comme Lyon, une ville dont l'histoire et la tradition humaniste doit être un guide, un moteur pour nous tous ; nous puissions encore avoir des hommes et des femmes en danger de mort car ils dorment dans la rue.

Evidemment il est compliqué d'abriter pour la nuit dans un même gymnase, des enfants de quelques semaines - madame l'adjointe, vous m'avez parlé vous-même d'un bébé de trois mois qui dormait dans ce gymnase - et des personnes malades de l'alcool ou de la drogue. Pourtant, nous ne pouvons pas laisser mourir dans nos rues une partie de nos concitoyens.

Il est urgent d'ouvrir des sites et d'organiser plus efficacement la gestion des sans-logis. Parmi eux, certains disent ne pas vouloir dormir dans les centres d'accueil et autres lieux d'urgence à cause des vols. Alors une solution simple existe : les consignes gratuites comme il en existe dans d'autres grandes villes d'Europe. C'est un outil de bon sens qui permet à ceux qui possèdent si peu de choses, de se mettre eux même à l'abri du froid sans craindre de se voir dépouiller de leurs biens.

Nous savons également que certains SDF sont mal orientés, il faudrait là aussi, mieux gérer cet aspect d'urgence avec des consignes plus claires aux personnes qui font le tour de Lyon pour aider les personnes qui dorment dans la rue et d'avantage de moyens pour le faire. On pourrait imaginer aussi de toutes petites structures pour des personnes malades avec des personnels spécialisés. Ou encore des places réservées en EHPAD pour les personnes âgées pauvres.

A ce jour en effet, trop peu de structure mettent à disposition de ceux-ci des places accessibles financièrement. Or, les seniors sont de plus en plus nombreux comme partout en France et sont loin, majoritairement, d'avoir les moyens d'accéder aux EHPAD les plus courantes.

Notre ville est par ailleurs propriétaire de bâtiments vides, des ensembles vastes comme le site du collège Maurice Scève. Mais aussi des espaces plus intimes, comme des logements d'enseignants, désormais non utilisés et nous laissons sans solution des familles. N'oublions pas l'ordonnance du Conseil National de la résistance, qui est aujourd'hui intégré

au Code de la Construction et de l'Habitation : l'article L641-1 qui permet aux maires et aux préfets de réquisitionner des logements vacants en cas d'urgence. Monsieur le Maire, en ne faisant rien, en ne mettant pas ces sites à disposition, en n'utilisant pas les possibilités légales, vous choisissez de laisser dormir dans la rue des bébés, cela me paraît tellement injuste.

Mais le fond du problème et je l'ai déjà effleuré en évoquant les EHPAD, c'est bien le manque de logement pour les plus pauvres.

A Lyon, le loyer moyen pour un appartement de 56 m<sup>2</sup> est de 772 €. Le seuil de pauvreté en France s'élève à pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans à 1310 €, je vous laisse faire le calcul du reste à vivre une fois logés, ou imaginer la difficulté à trouver un logement avec aussi peu de garantie et que dire de la situation des personnes devant vivre avec le RSA. Pour mémoire, le RSA couple avec un enfant de moins de 14 ans s'élève à 943 €. Comment se loger à Lyon avec si peu ? Or, ces dernières années notre ville semble se désintéresser du logement très social en ayant une politique minimum de construction au PLAI. L'essentiel des constructions est aujourd'hui réservé aux plus aisés voire aux classes moyennes éventuellement et nous sommes bien loin de répondre aux besoins réels des habitants que nous représentons.

En effet au-delà de l'urgence à laquelle nous sommes confrontés durant cette période hivernale et les températures négatives d'aujourd'hui et des jours qui viennent, doivent nous pousser à plus d'efficacité. C'est bien une politique volontariste dont nous avons besoin, une politique de construction, où l'ambition en terme de mixité sociale ne doit pas se faire au détriment des plus démunis. Pour se faire, la seule possibilité sérieuse est de donner la priorité aux constructions PLAI qui sont les seules réellement sociales. C'est un engagement qui avait été pris par tous les candidats aux élections municipales, dont vous Monsieur Le Maire, face aux associations et face à la Fondation Abbé Pierre, lors de ses vœux en janvier 2014. Il est temps de le mettre réellement en œuvre. C'est ce type d'ambition qui ferait de notre ville grande Métropole au service de ses habitants. Je vous remercie

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur Le Maire, le 30 décembre dernier, Guillaume, Sans Domicile Fixe de 35 ans, succombait Place Bellecour. Un tragique évènement qui a touché l'ensemble des Lyonnais. Aujourd'hui, les élus UDI tenaient à dire, dans cet hémicycle, officiellement, qu'il est indigne, en 2017, qu'on puisse encore mourir dans la rue.

Nous constatons toutes les nuits sur le terrain, que des centaines de personnes en grande précarité dorment à même le sol. Cette situation est humainement inacceptable. Pourtant, des moyens considérables sont engagés. 5 700 places sur l'ensemble du Rhône et la Métropole de Lyon, dont 4 500 places pérennes, 790 pour le plan hivernal et 410 places supplémentaires pour le plan grand froid. Malgré tous ces efforts, les moyens considérables engagés et l'implication forte des acteurs de terrain, force est de constater que le système n'est pas efficace. Il fonctionne, mais il fonctionne mal. L'impérative nécessité d'accueillir les demandeurs d'asile déboutés, n'ayant pas été renvoyés dans leur pays et ne pouvant pas, décemment, rester dans la rue, explique, en partie, que les foyers d'accueil soient complètement engorgés. La réquisition de locaux publics comme le gymnase Chanfray dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement, d'une capacité de 140 personnes, durant toute cette période de grand froid est nécessaire afin de pallier le manque de place. Mais ce ne peut être qu'une solution temporaire, une solution non pérenne.

Nous rappelons que 411 personnes sont mortes dans la rue, en 2016, sur l'ensemble du territoire français. Ce n'est pas une fatalité à laquelle nous devons nous résoudre. Nous devons rendre plus efficace la prise en charge des sans-abri. Nous en avons le devoir.

Pour ce faire, la coordination des acteurs de l'hébergement, mais aussi de ceux de l'insertion est indispensable. Car il ne suffit pas d'héberger les SDF. La gestion « des grands

exclus » doit se faire par des mesures d'accompagnement dans des parcours de soins, de logement et de formation. La coordination entre ces acteurs est primordiale. Il faut mettre en place un système performant permettant de faire sortir ces personnes du cercle infernal de la misère perpétuelle. Quelques jours avant le décès de Guillaume, Jean-Stéphane Chaillet avait appelé solennellement, au nom de notre Groupe, au nom des élus UDI, à prendre à bras-le-corps cette problématique et à refonder la prise en charge des sans-abri.

Des idées novatrices existent. Mettons-les en place dans notre agglomération. La structure grenobloise « le Totem » est un exemple à suivre dans ce domaine. Organisation unique en France, elle prend en charge individuellement ces personnes, tant au niveau social, éducatif que sanitaire, en leur permettant de retrouver toute leur place au sein de notre société. Les élus UDI rencontreront les responsables de cette structure innovante dans les prochains jours à Grenoble. J'invite d'ailleurs Mme Zohra Ait-Maten, votre Adjointe à la Solidarité, à nous accompagner si ce sujet l'intéresse.

Mais nous pouvons également nous inspirer de l'expérience de nos amis portugais qui développent notamment à Lisbonne des bagageries pour les sans-abri. Ces consignes solidaires, accessibles 24 heures sur 24, sont mises à disposition des sans-abri pour une durée d'un an et leur permettent d'avoir un point d'ancrage afin de stocker des effets personnels en toute sécurité. Ces casiers font également office de boîte aux lettres. En échange, les sans-abri doivent assurer la propreté de l'espace environnant et rester en lien avec le personnel d'une association de réinsertion qui les aide à obtenir des papiers, des soins de santé, des aides publiques voire même une solution temporaire de logement. Je suis prêt, en tant que Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, à accueillir sur le territoire de la Presqu'île, une expérimentation de ce dispositif par exemple à la sortie de la gare de Perrache ou d'une station de métro.

Les solutions ne manquent pas afin d'améliorer la prise en charge des sans-abri. La Ville de Lyon a toujours été sensible à cette question. Alors innovons ! Innovons ensemble, c'est ma proposition ce soir, ici dans ce Conseil municipal de Lyon.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Je vous d'abord commencer mon intervention par remercier Zorah Ait-Maten qui elle, ne fait pas que de parler de ce problème, mais qui est tous les soirs sur le terrain, en particulier dans cette période de grand froid. Parce qu'on peut en parler à l'aise devant le Conseil municipal et c'est une autre chose que de se colleter les problèmes au jour le jour.

Alors nous avons commencé les vœux par un mot de Georges Képénékian « Meden Agan » ,«rien de trop « et je pense que dans cette question, question difficile, il faut regarder la réalité.

Quand vous me parlez, Monsieur le Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, de l'expérience « Totem » à Grenoble, il faut savoir que cela concerne 25 personnes. Si je vous donne les chiffres aujourd'hui, sur l'agglomération lyonnaise, en demandeurs d'asile cette année nous sommes à 2 700 personnes. Alors, ce ne sont pas des expériences à 25 personnes qui résolvent le problème.

Je ne sais pas si la politique sociétale que je mène n'est pas au niveau de ma politique économique. Je vais simplement indiquer ce que je pense et ce que nous faisons.

D'abord, je vous montre un petit croquis, je ne vais pas le faire projeter au tableau, avec les chiffres sur 2014, 2015, 2016 sur les demandeurs d'asile. Vous constatez que sur 2016, il y a eu, effectivement, une certaine augmentation par rapport aux autres années.

Après, je regarde la réalité, je ne porte pas de grand jugement, je regarde la réalité. Je vois d'ailleurs qu'elle est la même pour les mineurs isolés arrivant dans l'agglomération puisque pour vous donner une idée, nous passons en 2014 de 351 à 581 personnes. Et je dis les

choses, puisque le journal « Le Monde » l'a fait dans un article récent. Les gens le savent puisqu'il y a eu un article fait sur ce sujet.

Lorsque je regarde la nationalité de ces gens, je vois un autre grand changement par rapport à il y a deux ans, c'est qu'à l'époque quand on regardait qui était concerné, on avait des demandeurs d'asile soudanais, érythréens africains sur des lieux où l'on sait qu'il y a des guerres et des conflits.

Quand on dit : « il y a des demandeurs d'asile qui viennent », on pense tout de suite à des événements au moyen Orient, en Syrie, en Irak voire au Liban, en Egypte, etc...

Non, non : première nationalité concernée : les Albanais, où, il ne me semble pas que pour le moment il y ait une guerre terrible, j'en dirai quelques mots tout à l'heure. Deuxième nationalité qui n'a pas été citée : Guinée Conakry. Quand nous regardons comment est occupé aujourd'hui le gymnase que nous avons ouvert dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, on s'aperçoit que beaucoup de ceux qui sont là appartiennent effectivement à cette première catégorie que je viens de citer.

Alors, je crois qu'il faut être lucide là-dessus parce qu'il y a des pauvres gens qui sont là et il faut effectivement les prendre en compte, mais il y a aussi des filières organisées qui sont des filières criminelles et qui profitent des failles de nos systèmes. Et les failles de notre système français, font que pour reconnaître qui est un vrai demandeur d'asile et qui ne l'est pas, il faut des semaines et des semaines, sinon des mois, quand en Allemagne, pays voisin, cela prend 7 jours. Donc, nous avons des différences dans nos politiques de traitement.

Et quand vous regardez sur la population que je citais, qui, in fine, a le droit d'asile ? A peu près 10 % de la population recensée. Mais les 90 % autres restent presque tous dans notre pays.

Donc, si on ne veut pas que demain les gens disent : « on ne veut plus de droit d'asile », il faut le respecter stricto sensu. On n'a d'un côté le droit d'asile pour des personnes concernées et de l'autre, des filières organisées.

Je ne confonds pas les deux et que je veux que personne ne meurs dans la rue. Vous oubliez de signaler Monsieur Broliquier que la personne morte dans la rue, et c'est totalement consternant, avait des facteurs personnels un peu aggravants. Pour les travailleurs sociaux, - mais peut-être ne les connaissez-vous pas, vous connaissez peut-être qui le suivait, le connaissaient très très bien -, hélas il s'agissait d'une personne qui n'était pas totalement inconnue des services qui le suivait.

Sur les familles qui sont aujourd'hui dans la rue, comme je veux que personne ne puisse mourir de froid, je pose le problème du droit d'asile et de sa relation par rapport à d'autres problématiques, qui peuvent être celle de l'immigration avec l'exploitation des filières. Pour cela, je renvoie toujours à un excellent rapport qui a été fait par M. Gorce au Sénat sur tous ces problèmes de réfugiés, droit d'asile, etc..., autour de la méditerranée, comment cela marche. C'est un rapport assez complet qui donne une idée pour ceux qui veulent s'intéresser à ce sujet.

Comme malgré tout et en dépit de ce que je viens de dire, je ne veux pas qu'il y ait de gens, même s'ils sont là de manière irrégulière, qui meurent dans la rue, j'ai tout à l'heure dit deux choses et nous en avons parlé ce matin :

- un, il ne faut pas qu'on accueille des personnes que dans la Ville de Lyon, il faut que tout le monde prenne un peu sa part, et donc d'autres ont pris leur place dans l'agglomération,

- deuxièmement, j'ai demandé qu'on ouvre un deuxième gymnase dans le 7<sup>e</sup> arrondissement,

- et j'ai pris une troisième décision, parce que parmi les personnes que j'évoquais tout à l'heure, beaucoup faisaient leur première arrivée dans l'agglomération, dans un parc du

3<sup>e</sup> arrondissement qui est le parc Jugan. Et j'ai demandé de manière à interrompre un peu ces filières parce que justement, un certain nombre de passeurs, pouvaient faire que des gens arrivent là de manière assez régulière, à ce que l'on gardienne à partir de ce soir, en même temps que le gymnase sera ouvert. On accueillera les gens qui sont aujourd'hui dans ce square Jugan, cet espace public sera désormais gardienné : on le fera pendant toute la période qui vient, de manière à éviter les difficultés que je viens de signaler. Voilà ce que nous allons faire, car je crois que l'on est devant une véritable problématique.

Sur le deuxième aspect : tout à l'heure peut-être Zorah Aït-Maten pourra compléter si elle le veut sur les aspects « Qu'est-ce qu'on fait exactement dans l'agglomération ? Parce que la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon font beaucoup. Ce sont des sommes tout à fait importantes que nous consacrons à cette problématique : environ 4 M€ pour ce qui nous concerne. Mais voilà on pense que c'est, effectivement, à notre charge.

Sur le reste, dire que nous ne faisons pas de logement social dans l'agglomération : alors là, c'est quelque chose de totalement inconséquent ! M. Le Faou veut peut-être dire quelques mots, mais on va publier bientôt les chiffres de réalisation sur 2016 et y compris sur le logement social et l'hébergement social.

Monsieur le Faou, vous voulez dire quelques mots ?

**M. LE FAOU Michel**, Adjoint : Entre ceux qui sont dans la parole et nous, qui portons un certain nombre d'actes, je vais quand même rappeler un certain nombre de chiffres.

Au titre de la programmation financière 2016 du logement social, à la fois sur la Métropole et sur la Ville de Lyon : sur la Métropole de Lyon, 3918 logements seront conventionnés au titre de l'année 2016, dont 1311 logements en PLAI.

Sur la Ville de Lyon, l'objectif triennal était de 1600 logements : nous allons conventionner 1860 logements, 757 PLAI. On peut donc voir au travers de ces chiffres que notre engagement au profit du logement conventionné, et notamment du logement destiné à ceux d'entre nous qui ont le moins de moyens, n'est pas vain.

Juste un chiffre pour rappeler qu'en matière de logement sur cette agglomération, nous faisons quand même un certain nombre de choses : je rappelle que depuis 2001, ce sont plus de 121.000 logements qui ont été construits, soit une moyenne de plus de 8500 logements par an, soit un logement construit par heure dans cette agglomération depuis plus de quinze ans.

Et qu'au titre des mises en chantier, sur l'année 2016, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 novembre (nous n'avons pas encore les chiffres jusqu'à fin décembre), 9053 logements ont été mis en chantier sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Voilà en quelques chiffres ce qui peut concrétiser notre politique en matière d'habitat et de logement et, y compris à destination de nos concitoyens qui ont moins de moyens.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Une question, Monsieur le Maire. Vous venez de nous parler de pourcentages de personnes d'origine albanaise, puis d'autres origines : rassurez-moi quand même, vous ne faites pas de statistiques ethniques au sein de la Ville de Lyon ?

(Protestations dans les bancs de la Majorité.)

**Mme AIT MATEN Zorah**, rapporteur : avis favorable de la commission Monsieur Le Maire

Juste une petite réponse à Mme le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement. Ces statistiques que nous vous avons données sont fournies par Forum Réfugiés, donc j'espère que vous ne mettez pas aussi en doute la parole de Forum Réfugiés !

Et une petite réponse à M. Broliquier : je trouve toujours très intéressant, très instructif et constructif, d'aller voir ce que font les autres communes des autres départements,

notamment sur Grenoble. Totem, est un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, que l'on appelle aussi CHRS, qui accueille des personnes seules ou en couple, sans enfants, avec ou sans animaux, avec des addictions à l'alcool, à la drogue, des personnes qui ont des difficultés à être insérées dans un parcours de logement traditionnel.

M. le Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement n'est pas là, c'est dommage, mais ses collègues du Groupe UDI lui transmettront le message : nous avons -comme dirait la publicité- les mêmes à la maison ! Nous avons la Maison de Rodolphe, gérée par FNDSA, nous avons Carteret par Alynea, nous avons Point nuit, toujours par Alynea.

Je ne vais donc pas aller à Grenoble pour visiter le Totem, que je connais déjà, puisqu'il se trouve que j'ai des amis qui y sont élus: je suis donc ce qu'il s'y passe également.

Donc, avant d'aller flatter et louer le travail de nos communes avoisinantes, même un petit peu éloignées, comme Grenoble -surtout en ce moment avec la neige-, et bien, je vais vous conseiller de venir faire un tour chez nous.

Et puis surtout, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, nous avons la merveilleuse Maison Claude Labbe, ex Train de Nuit, que nous avons inaugurée il n'y a même pas un mois et qui travaille sur ce concept de réinsertion et d'insertion sociale et sanitaire des personnes en grande difficulté.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2017/2731 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association ALYNEA (siège: 53, rue Dubois Crancé 69600 Oullins) d'un ensemble de locaux sis 69, rue de Cuire, afin d'y maintenir une structure d'hébergement de femmes en situation précaire - EI 04 031 (Direction de l'Action Sociale)**

**Mme AIT-MATEN Zorah, rapporteur** : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**Mme TAZDAIT Djida** : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de ce rapport qui concerne l'hébergement d'urgence, je tenais à souligner l'engagement des associations dans la prise en charge des femmes en situation précaire.

Ces associations font un travail remarquable dans l'hébergement, l'accompagnement et le soutien des femmes, qui pour des raisons professionnelles, familiales ou de santé, peuvent se retrouver du jour au lendemain, mises à l'écart de la société et entraînées dans une spirale de précarité.

Ce type de structure, comme Alynea sont indispensables, afin de permettre aux mères isolées, d'être aidées dans l'éducation de leurs enfants, accompagnées dans la gestion de leur foyer, mais aussi coachées dans la recherche d'un emploi. Je tiens à vous rappeler ici que 85 % des chefs de famille monoparentale sont des femmes. Ce n'est donc pas une question anecdotique.

Les places d'hébergements, dans ses structures -cela fait la transition avec les interventions précédentes- permettent aux femmes victimes de violences au sein de leur foyer, de trouver un refuge dans ces situations justement d'urgence.

Car oui, aujourd'hui, en France, en 2017, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint. 118 femmes perdent ainsi la vie chaque année. Comme ce 30 décembre, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, où une femme de 24 ans a été assassinée par son conjoint.

Je tiens à rappeler l'importance primordiale, pour une collectivité comme la nôtre, de soutenir et d'accompagner ce type de structure, dans leurs activités, notamment en mettant à disposition, comme c'est le cas aujourd'hui, des locaux permettant l'hébergement des femmes dans l'urgence.

Monsieur le Maire et chers Collègues, je suis certaine que c'est une position que vous partagez avec l'ensemble des élus UDI et j'espère que dans l'avenir, nous progresserons et améliorerons l'accueil d'urgence de ces femmes.

Nous voterons bien évidemment cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame Tazdaït, vous pensez bien que pour ce qui concerne en particulier le 9<sup>e</sup> arrondissement, n'a pas exactement de secret pour moi. Donc je connais les conditions dans lesquelles s'est passé ce drame abominable et j'en connais le déroulement, la tragédie, etc... qu'il faut intervenir très en amont.

Vous avez totalement raison de souligner le nombre de femmes qui sont seules pour élever des enfants. S'il y a des associations qui se mobilisent pour des causes qui sont importantes et si l'on pouvait se mobiliser davantage pour faire en sorte que, quand on voit des gamins à partir de 3, 4, 5 ans, qui commencent à dérapier, on puisse effectivement leur venir en aide, ce serait bien pour notre société.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Boudot s'est abstenu)

---

**2017/2764 - Lyon 7e - Signature d'une convention d'indemnisation entre la Ville de Lyon et l'Association Olympique Lyonnais relative à l'indemnisation versée à l'Association Olympique Lyonnais suite à la résiliation de la convention d'occupation temporaire des terrains numéros 4, 5 et 11 de la plaine des jeux de Gerland- EI 07 032 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

**Mme GAY Nicole, rapporteur** : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit de la signature d'une convention d'indemnisation entre la Ville de Lyon et l'Association Olympique Lyonnais, relative à l'indemnisation versée à l'Association Olympique Lyonnais, suite à la résiliation de la convention d'occupation temporaire des terrains numérotés 4, 5 et 11 de la Plaine des Jeux de Gerland.

Avis favorable de la Commission.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Quelle faiblesse ! Mais quelle faiblesse Monsieur Collomb ! Quelle faiblesse dans la négociation avec les hommes d'affaires aguerris que sont MM. Ginon et Aulas !

Et de fait, nous ne gagnerons jamais à vouloir concurrencer avec eux, car nous ne serons jamais aussi bons qu'eux ! Pourquoi ? Parce que ce n'est ni notre travail, ni surtout notre mission, car nous ne sommes pas une entreprise, nous Ville de Lyon.

Notre mission à nous, c'est d'être garant de l'intérêt général et surtout d'avoir une vue d'ensemble, une vision politique quoi !

Or, c'est cette vision qui vous manque Monsieur, cruellement !

(Rires.)

Cela vous fait rire, mais je ne suis pas sûre que cela fasse rire les Lyonnais !

Votre politique est faite de coup par coup et les moyens mis dans la communication ne suffisent plus à le cacher.

Cette vision d'ensemble, elle vous a manqué depuis le début dans le dossier du Grand Stade, comme dans celui de la transformation du Stade de Gerland.

Ce nouveau dédommagement de 320 000 euros que vous nous demandez de verser ce soir à la Société Anonyme à Objet Sportif de l'OL le montre.

Nous voterons donc contre cette nouvelle délibération et nous demandons à nouveau la liste exhaustive de tous les investissements et de toutes les subventions liés au départ de l'OL de Gerland.

Je vous remercie.

**Mme NACHURY Dominique**, Conseillère municipale : Monsieur le Maire, on peut lire cette délibération et s'interroger de différents points de vue et avec différents points de vue:

Sur le coût de l'opération, sur la stratégie de la Ville sur le délai restant à courir, sur le positionnement dans l'ensemble de l'avenir de Gerland. Mon point de vue sera beaucoup plus pragmatique.

Monsieur le Maire, pour les clubs de foot à Lyon, trois terrains, c'est Byzance !

Alors, je souhaite en Conseil municipal reprendre mes propos lors de la Commission Immobilier et Bâtiments qui examinait cette délibération.

Les nouvelles possibilités offertes par ces trois terrains doivent être réparties équitablement entre les nombreux clubs de foot de Lyon. Certes, ces trois terrains étaient déjà loués par la Ville en dehors des horaires OL et donc déjà utilisés par d'autres clubs. Mais la reprise par la Ville de Lyon de ces terrains de belle qualité doit être l'occasion d'une remise à plat et d'une prise en compte dans chacune des structures du nombre de licenciés, du niveau où jouent les différentes équipes et de l'engagement social.

On ne sera pas encore et peut-être jamais à la hauteur des demandes, des besoins sans cesse croissants pour la pratique du foot en milieu très urbain, mais on peut établir en concertation des critères respectables. Je sais que l'Adjoint aux sports entendra ce message.

Je vous remercie.

**M. TETE Etienne**, Conseiller municipal : Monsieur le Maire, ce n'est pas un scoop que l'Olympique Lyonnais est installé à Décines. On en parle depuis 2006 donc faire semblant de le découvrir en lisant votre rapport paraît étonnant.

La deuxième chose sur les grands équilibres économiques, on a l'impression ou Jean-Michel Aulas veut donner l'impression qu'il est à 300 000 € près ou très exactement, à 600 000 € près puisque c'est le vrai cadeau qu'on lui fait. On le dispense de verser les 300 000 € qui restent à courir et on lui donne 300 000 €.

Alors qu'il nous annonce que grâce à son stade, grâce à ses 40 hectares de terrain vendus à 40 € du mètre carré, sauf les terrains de M. Boullu à 150 € du mètre carré, avec un accord qu'on vient de découvrir avec une lettre que M. Georgy a brandi dans une émission télé, il va gagner (c'est lui qui le dit) 70 à 100 millions de recettes supplémentaires, c'est dans ses documents les plus officiels. Et il est à s'intéresser politiquement à 300 ou 600 000 € ? Que se passe-t-il ? C'est des histoires qu'il nous raconte ?

Alors c'est vrai qu'en lisant la bonne presse, notamment les Potins d'Angèle, on apprenait il y a un an qu'il aurait pu avoir des difficultés à rembourser ses emprunts, mais c'était des mauvaises langues qui le disaient. C'est vrai aussi que maintenant, alors qu'on a dépensé énormément d'argent public, ce sont les Chinois qui mettent 100 millions d'euros pour libérer les emprunts et les pauvres premiers actionnaires, telle l'affaire du tunnel sous la Manche, n'ont plus que leurs souvenirs pour pleurer ou je ne sais trop quoi...

Vraiment politiquement... après on discute : 250 millions d'euros d'argent public, 300 millions, 400 millions... pour faire tous les accès. Franchement, ce cadeau, ce n'est pas la cerise sur le gâteau, c'est la petite goutte d'eau qui fait déborder le vase car franchement, trop c'est trop. Franchement, il fallait qu'il les laisse, il ne fallait pas que vous donniez l'illusion que c'était vous qui décidez.

Maintenant, sur la forme, parce que le vrai problème il est d'abord politique, on a l'air ridicule. Franchement sur la forme, qu'est-ce qu'on nous dit ? Ah... grosse innovation, c'est la mairie qui décide d'interrompre prématurément et selon la convention, c'est le seul motif évidemment pour indemniser, comme c'est marqué dans les clauses résolutoires, sauf en cas de résiliation unilatérale pour motif d'intérêt général. On va inventer ce motif d'intérêt général.

Alors, je ne vous dirai pas ou si, je vous le dis puisque je suis en train de vous le dire, je ne vous dirai pas que quand on a voté en 2010... Oui quand on commence par « je ne vous le dirai pas » c'est qu'on est en train de le dire... En 2010, je vous avais indiqué que j'étais très étonné d'une convention aussi longue alors que tout le monde sait que le Stade va avoir lieu. Ou alors, c'est qu'on ne croyait plus dans le Stade quand on a voté en 2010 ? Ce qui me paraissait un petit peu étonnant de votre part. On a donc pris une délibération déjà anormalement longue, comme je vous l'avais indiqué à l'époque, en 2010, on lui a déjà en plus, sans passer par le Conseil municipal, diminué la somme (de 200 000 on est tombé à 170 000 euros, toujours le souci des cadeaux) mais surtout, on invente aujourd'hui que c'est nous qui prendrions la décision de partir, nous en octobre-novembre 2016 alors que sur le site de l'Olympique Lyonnais le 16 août 2016, il inaugure ce qui le remplace avant, c'est-à-dire qu'il est parti avant qu'on lui demande de partir. Et après, on nous fait croire que c'est nous qui avons pris la décision unilatérale d'intérêt général d'interrompre alors qu'on le dispense d'abord de verser les loyers qui restent à courir et en plus, on lui donne une somme de 300 000 euros ?!

Donc ni sur le fond, ni sur la forme c'est un bon rapport, Monsieur le Maire. Franchement, après tous les cadeaux qu'on a fait à Jean-Michel Aulas, celui-ci est vraiment excessif et il aurait un peu de classe en vous remerciant et en vous disant qu'il n'en n'a plus besoin et qu'il s'en va en août comme il l'a fait sans vous demander cette somme et nous on serait effectivement contents quand même de ne pas dépenser ça, vu les sommes d'argent dont on a besoin pour tous les sans-abri comme on vient d'en parler.

(Applaudissements de Mme PERRIN-GILBERT).

---

**2017/2764 - Lyon 7e - Signature d'une convention d'indemnisation entre la Ville de Lyon et l'Association Olympique Lyonnais relative à l'indemnisation versée à l'Association Olympique Lyonnais suite à la résiliation de la convention d'occupation temporaire des terrains numéros 4, 5 et 11 de la plaine des jeux de Gerland- EI 07 032 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

**M. GRABER Loïc, Adjoint** : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme nous venons de l'entendre, cette délibération fait l'objet de postures politiques qui feraient presque oublier que nous sommes dans un état de droit et que notre collectivité se doit de respecter la loi.

Permettez-moi aussi, Monsieur le Maire, de regretter que certains propos tenus pourraient laisser supposer que les agents de notre collectivité, à la Direction des sports, à la Direction des Affaires juridiques et à la Direction de l'Immobilier n'œuvrent pas quotidiennement pour défendre les intérêts de notre ville.

Alors qu'avons-nous entendu ?

Il a d'abord été question de l'obligation d'indemniser l'Association OL et du calcul de cette indemnité. Je rappelle que la Ville de Lyon a conclu avec l'Association OL une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux, portant sur trois terrains de la plaine des jeux de Gerland. Cette convention a été conclue pour une durée de 8 ans à compter du 19 juillet 2010.

**M. GRABER Loïc** : [...] la ville de Lyon en tant que personne publique à le pouvoir de procéder à la résiliation anticipée de cette convention pour un motif d'intérêt général, en l'occurrence la pratique sportive amateur. Ce pouvoir est fondé sur l'intérêt supérieur du service public. Il est toutefois doté d'une contrepartie, à savoir l'obligation d'indemniser le co-contractant évincé de l'intégralité de son préjudice. Le contrat conclu avec l'association OL, prévoyait les modalités de l'indemnisation en cas de résiliation anticipée. et je cite : « l'indemnité sera égale au montant des dépenses exposées par l'occupant, non encore amorties, pour la réalisation des équipements autorisés dans la mesure où ceux-ci subsistent toujours à la date de résiliation ».

Les modalités d'indemnisation retenues par la ville sont classiques en la matière, le mode de calcul ayant été prédéfini par le commun accord des parties. Le montant de cette indemnité est de 268 426 € hors taxes, tels que transmis par un Commissaire aux Comptes d'après la valeur nette comptable des biens non encore amortis au 30 novembre 2016. Pour être entièrement transparent, ces dépenses d'équipements réalisées en 2010, sont la transformation de 26 000 m<sup>2</sup> de terrains de foot en terrains synthétiques, ainsi que les travaux de drainage et terrassement rendus nécessaires par ces opérations et la modernisation et l'installation de l'éclairage des terrains. Le montant total de ces investissements était en 2010 de l'ordre de 1,1 millions d'euros hors taxes.

Cette indemnisation est un droit, reconnu par la jurisprudence administrative. Si la ville refusait d'indemniser l'OL, elle aurait un comportement fautif car elle retrouverait, sans contrepartie, l'usage à son bénéfice de terrains de sports qui avaient été réaménagés par l'association OL à ses frais et pour ses besoins, dans la cadre d'une occupation garantie jusqu'au mois de juillet 2018.

Nous avons ensuite entendu des interrogations sur le caractère unilatéral de la résiliation.

Il est nécessaire de rappeler que la mise à disposition des terrains de la plaine des jeux de Gerland au profit de l'association OL, et j'insiste sur « association OL », n'était pas, au plan contractuel, liée aux projets d'implantation du club sur le site de Décines. A aucun moment l'association OL n'a manifesté de volonté de se libérer de son occupation de manière prématurée. Même en ayant un usage moindre de ses terrains -et Monsieur Tête, j'aurais dû vous inviter à la rentrée 2016, à venir faire un tour, puisque ces terrains étaient occupés notamment par le club féminin qui s'y entraînait- elle a poursuivi son occupation et acquitté la redevance prévue au contrat.

La ville aurait pu attendre la fin du contrat en juillet 2018 pour retrouver la maîtrise des trois terrains. Et, dans cette hypothèse, l'association OL en aurait conservé l'usage comme actuellement. Or je vous rappelle que jusqu'à présent, pour pouvoir utiliser ces trois terrains par d'autres clubs amateurs lyonnais, lorsqu'ils n'étaient pas occupés par l'association OL, la ville était dans l'obligation de conventionner avec celle-ci. Ce fonctionnement n'était plus adapté. Il était d'autant moins adapté que de nombreuses associations réclament depuis plusieurs mois de pouvoir utiliser d'avantage ces terrains. C'est pourquoi, pour pouvoir en récupérer la pleine jouissance qu'il a été demandé de procéder à une résiliation pour un motif d'intérêt général de la convention avec l'association OL.

Enfin, nous avons entendus des questionnements sur les clubs bénéficiaires de ces terrains libérés par l'association OL.

Comme le rappelait tout à l'heure Yann Cucherat, les clubs qui utilisaient ces terrains sur quelques créneaux laissés par l'association OL sont les premiers bénéficiaires de cette délibération totale. Il s'agit de Lyon Duchère Association Sportive pour sa pratique amateur sur les terrains 5 et 11 et de Lyon Sport Métropole ainsi que l'Ecole Normale Supérieure pour le terrain n°4. Je précise, pour Madame Nachury notamment, que les deux premiers clubs ont connu ces derniers mois des évolutions importantes : l'AS Duchère est passée en National pour et fusion de Lyon Sport Métropole avec le Lou Foot qui impliquent d'avantage de licenciés et donc de créneaux. De plus, l'utilisation de ces terrains se faisant souvent en soirée, des créneaux sont libérés en journée pour les scolaires dans le cadre de leurs activités sportives.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE** : Je crois que je n'ai plus rien à ajouter après l'intervention de Monsieur Graber, qui rappelle simplement quelles sont les règles juridiques que nous nous devons d'appliquer. Je veux simplement dire un mot à Madame Perrin-Gilbert et à Monsieur Etienne Tête. Un mot à Madame Perrin-Gilbert, vous pouvez penser que je suis totalement nul et donc pas totalement en capacité de discuter ni avec Olivier Ginon, ni avec Jean Michel Aulas, Mais je vous rappelle qu'à la ville comme à Métropole nous avons un certain nombre de services et je crois qu'ils sont pas mal performants. Ils sont capables de discuter avec quiconque effectivement se présente, car ce ne sont pas les seules opérations que nous ayons faites sur la Ville de Lyon et sur la Métropole. Si vous voyez pousser un peu partout des immeubles, des tours ...etc....etc....Si nous sommes en train de refaire l'Hôtel Dieu, c'est parce qu'un certain nombre de services savent effectivement négocier avec le secteur privé. Mais nous voyons plutôt cela comme un partenariat dans l'intérêt du développement de la ville, que dans une espèce d'affrontement permanent. Après s'il y a des personnes qui veulent faire des libéralités, elles sont les bienvenues, moi je ne refuse jamais que l'on fasse des libéralités, mais si elles ne veulent pas, je suis contraint d'appliquer les règles juridiques et Monsieur Tête vous le savez très bien, il est quelquefois des avocats qui me demandent d'appliquer les règles juridiques et qui me font toucher du doigt les problématiques que nous pouvons avoir ici ou là. Voilà mesdames et messieurs je mets aux voix ce dossier.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Je souhaite faire une explication de vote Monsieur Le Maire : Notre groupe vote cette délibération qui est légale, mais demande à Jean Michel Aulas de faire un geste noble, en laissant ces 300 000 € à la Ville.

**M. LE MAIRE** : Je ne peux que m'associer à votre demande... Je mets aux voix ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Les groupes Lyon Citoyenne et Solidaire et Europe Ecologie- Les Verts votent contre)

(Abstention du groupe les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon)

(Abstention de M.BOUDOT)

Les autres élus votent pour.

---

**2017/2735 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant n° 2 de la convention de mise à disposition d'un local communal à titre gratuit, situé 3 rue des Bains à Lyon 9e, au profit de l'Association «L'Espace Vêtements du Cœur» - Ensemble immobilier n° 09037 (Direction du Développement Territorial)**

**M. LEVY Charles-Franck, rapporteur** : Il s'agit de la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local au profit de l'Association «L'Espace Vêtements du Cœur». L'Objectif de cette association consiste à lutter contre la pauvreté, lutter contre les

formes d'exclusion et de discriminations, développer la solidarité et favoriser le lien social, notamment par le bais de la friperie sociale. Bien sûr, c'est un avis favorable de la commission.

**Mme MADELEINE Christelle** : Monsieur Le Maire, Chers tous, le 25 novembre dernier, lors de la commission immobilier, préparant le Conseil Municipal du 16 décembre, j'ai évoqué une problématique qui est récurrente dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement et plus généralement à Lyon.

La gratuité des fluides et d'occupation des locaux appartenant à la ville. Durant cette commission j'ai joué les lanceurs d'alertes auprès de la direction de l'immobilier sur le cas de l'Association «L'Espace Vêtements du Cœur». Et là, marche arrière toute. Ce dossier a été supprimé de l'ordre du jour du dernier Conseil Municipal. Vous nous le présentez de nouveau aujourd'hui, avec des compléments d'informations et une recherche plus approfondie sur l'activité de cette association.

Je tiens à souligner le professionnalisme des services de l'immobilier de la ville et l'écoute dont a fait preuve Madame l'adjointe Nicole Gay, à la suite de ma demande, afin d'apporter à l'ensemble des conseillers municipaux plus de transparence sur ce dossier à travers des informations et des garanties supplémentaires. La transparence dans l'utilisation de l'argent public, doit être la règle au-delà de tout clivage politique.

De plus, les usages, les habitudes et parfois les petits arrangements doivent cesser. En effet, toutes ces structures doivent être en conformité avec la loi - d'ailleurs on vient de l'évoquer avec Monsieur Graber et la réglementation en vigueur, en ayant une convention d'occupation en bonne et due forme.

Aujourd'hui, cela n'est pas vraiment vrai partout. Je salue néanmoins quelques progrès. par exemple, en ce qui concerne mon arrondissement, le Club de Saint-Rambert qui a enfin, après plus de vingt ans d'existence et la mise à disposition de l'ancienne école de Saint-Rambert, une convention d'occupation. Il faut progresser dans ce sens, sinon, cela s'apparenterait à du clientélisme

**M JULIEN - LAFERRIERE Hubert**, Maire du 9<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur Le Maire, chers collègues : J'entends que Christelle Madeleine est attentive comme d'habitude à la transparence quand il s'agit de financer des associations, mais alors là, pour le coup prendre pour cible » l'Espace Vêtements du Cœur« , je ne comprends pas très bien. Voilà une association qui avec ses 300 adhérents, ses 50 bénévoles actifs, fait un travail remarquable, à la fois dans son activité de friperie sociale dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement et sur les pentes de la Croix-Rousse. Grâce à son partenariat avec le Relais qui est la référence nationale en matière de recyclage des vêtements et grâce aux « donneries » dont on parlait tout à l'heure, c'est en 2015, plus de 3 500 personnes et près de 30 000 clients bénéficiaires des friperies sociales en une quinzaine d'années, ce qui n'est pas rien. De plus, l'activité que l'association appelle « pôle social » : (des personnes accompagnées administrativement, aidées, orientées vers les structures d'insertion de notre ville) c'est près de 15 000 personnes qui ont été accompagnées depuis 2001. Pour ce qui est de la transparence, voilà une association qui est aidée, mais vous le savez modestement par la collectivité et qui pour le coup, bénéficie d'une très bonne santé financière et tout à fait transparente, vous pouvez leur demander les rapports d'activités, ils sont bien rédigés, régulièrement, à temps. C'est une association qui fait un travail remarquable et qui en plus présente des comptes sains et tout à fait transparents. Je ne vois pas pourquoi on devrait s'attaquer à »l'Espace Vêtement du Cœur« alors que c'est plutôt l'association qu'il faudrait mettre en avant pour la qualité de son travail depuis plus de quinze ans maintenant. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je veux juste rajouter un mot pour Mme Madeleine pour laquelle j'ai de l'estime. Ne vous abîmez pas dans de la politique comme cela, un peu politicienne.

Vous avez cité deux associations : » Vêtements du cœur « et » le Club de Saint-Rambert ». Franchement, s'il fallait que l'on fasse avec des travailleurs de la ville ce qu'ils font, on dépenserait des fortunes. Ne découragez pas ceux qui passent leur temps à faire en sorte que dans nos quartiers, les gens vivent mieux. C'est juste ahurissant que vous puissiez faire cela. Ce sont des personnes qui sont d'un dévouement, qui font un boulot absolument extraordinaire. Vous le savez. Que d'autres que vous ne le sachent pas, je veux bien ! Mais, vous, quand même, sur le 9<sup>e</sup> arrondissement, vous le savez. Voilà ce que je voulais dire.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

---

**2017/2762 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association «Habitat et Humanisme Rhône» (siège : 9, rue Mathieu Varille à Lyon 7e) d'un ensemble de locaux situés 19-21, allée Pierre de Coubertin à Lyon 7e - EI 07183 (Direction de l'Action Sociale -)**

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

(Adopté.)

---

**2017/2700 - Lyon 7e - Convention d'occupation temporaire d'une partie du parking du Palais des Sports sis 41 avenue Tony Garnier consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon – EI 07 081 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2017/2702 - Lyon 6e - Autorisation consentie à la SAHLMAS de déposer une déclaration préalable de travaux sur la parcelle cadastrée AY 87 sise avenue Thiers à Lyon 6e, située sur le domaine public de la Ville de Lyon. Ensemble Immobilier 06 075 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2017/2703 - Lyon 5e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit au profit d'ENEDIS, d'une bande de terrain situé 43 rue Cardinal Gerlier - EI 05070 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2017/2704 - Poursuite de l'opération n° 60021829 «Remplacement des menuiseries extérieures 2015-2020» et affectation complémentaire de l'AP 2015-7, programme 20020. (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2017/2707 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, le Rectorat de l'Académie de Lyon et la Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence, pour la gestion technique de l'établissement recevant du public sis 25 rue Jaboulay à Lyon 7e – EI 07023. (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2017/2711 - Lyon 7e - Convention de gestion du parking de l'Ilot Rognon sis 102, rue de Marseille entre la Ville de Lyon et le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation - Ensemble Immobilier 07 075 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2017/2712 - Lyon 3e - Mise à disposition à titre gratuit par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon d'une partie de la place Ferrandière, pour la réalisation d'un jardin partagé – EI 53 061 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2017/2726 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon, pour la mise en place d'un accord-cadre de travaux sur le patrimoine du secteur 1er, 2e et 4e arrondissements (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2017/2727 - Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Compagnie des Filles en Aiguilles - Mairie du 1er arrondissement - Association Bel'Art - Europe 1 - Eclair fémina Club Lyon - Association d'Assistantes Maternelles Agréées de Lyon - Association Fabrik - Montant total des exonérations : 8 004,66 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2017/2728 - Réhabilitation du silo de la bibliothèque de la Part-Dieu - 30 boulevard Vivier Merle à Lyon 3e - Opération n° 03047635 - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1, programme 20005 (Direction de la Construction)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2017/2729 - Eglise de la Rédemption – Rénovation des installations thermiques - place Puvis de Chavannes à Lyon 6e - Opération n° 06030016 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5 - Programme n° 20020 - Approbation d'une convention relative à l'installation, à la rénovation, au fonctionnement et à l'entretien des équipements de chauffage d'édifices culturels relevant du domaine public communal (Direction de la Construction)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2017/2730 - Construction du Groupe scolaire Joannès Masset - Opération n° 09338002 - AP 2011-3, programme 00006 - avenue Joannès Masset à Lyon 9e - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre (Direction de la Construction)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2017/2740 - Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement en 2017 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2017/2741 - Lyon 5e - Mise à disposition par la Ville de Lyon dans le cadre d'un bail emphytéotique au profit de l'ADAPEI 69 du bâtiment N du Groupe Scolaire Champvert et de son terrain sis 231 avenue Barthélémy Buyer - EI 05014 - Numéros inventaire 05014N001 et 05014T001-02 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2017/2751 - Lyon 7e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon d'une parcelle de terrain auprès de SNC ALTAREA COGEDIM ZAC VLS pour la réalisation d'un espace vert – 52 Rue Jaboulay – EI 07308 – N° d'inventaire EI 07308 T 001 - 01 - Opération 07308001 – Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 «Aménagement des espaces publics et verts 2015-2020», programme 00012 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2017/2765 - Lyon 9e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie des locaux du stade de la Sauvegarde situé 490 avenue Ben Gourion – EI 09 066 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(Abstention de M. BOUDOT)

---

**2017/2717 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signer l'avenant à la convention d'occupation temporaire avec l'Association «Le jardin collectif du Pré Sensé» pour le jardin partagé situé 43 bis avenue Francis de Pressensé à Lyon 8e (Direction du Développement Territorial)**

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

(Adopté.)

(Abstention de M. BOUDOT)

---

**2017/2718 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux, 13 bis rue Girié à Lyon 3e, au profit de l'Association de gestion du Site Polyvalent d'Insertion et de Formation (SPLIF) – Ensemble Immobilier n° 03375 (Direction du Développement Territorial)**

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

(Adopté.)

(Abstention de M. BOUDOT)

---

**2017/2708 - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux, à titre gratuit, entre la Ville de Lyon et l'Académie des Sciences Belles-lettres et Arts de Lyon, sise au Palais Saint-Jean, 4 avenue Adolphe Max à Lyon 5e – EI 05 068 (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

---

**2017/2710 – RETIRE**

---

**2017/2733 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon et au profit de la SCOP SARL Les Trois-Huit – Compagnie de Théâtre, pour la mise à disposition de locaux sis 101 boulevard des États-Unis à Lyon 8e, pour l'année 2017 – EI 08 029 (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

(Abstention de M. BOUDOT)

---

**2017/2754 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association CARGO, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit dans le gymnase de la ZAC du Bon Lait situé 8, place du Traité de Rome à Lyon 7e (Direction des Sports)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

(Abstention de M. BOUDOT)

---

**2017/2755 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association Sportive Universitaire Lyonnaise (A.S.U.L) Volley Ball pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit dans le gymnase de la ZAC du Bon Lait situé 8 place du Traité de Rome à Lyon 7e (Direction des Sports)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

## COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

---

**2017/2690 - Réforme des concessions de logements (Délégation Générale aux ressources humaines)**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

---

**2017/2721 - Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée. (Délégation Générale aux ressources humaines)**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

---

**2017/2722 - Convention avec le Centre de Gestion pour l'organisation des sélections professionnelles. (Délégation Générale aux ressources humaines)**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

---

**2017/2742 - Modification du tableau des effectifs. (Délégation Générale aux ressources humaines) (Rectificatif/Voir en annexe)**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

---

**2017/2752 - Rémunérations versées aux personnes intervenant dans les écoles du premier degré. (Délégation Générale aux ressources humaines)**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

---

**2017/2758 - Reversement au CCAS de la quote-part de la subvention attribuée par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique au titre de la convention 2016-2018 (Délégation Générale aux ressources humaines)**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Mes chers Collègues, je vous invite à rejoindre les salons rouges pour la cérémonie des vœux et partager le verre modeste de l'amitié.

(La séance est levée à 18 h 50.)